



Développement Économique
Enseignement Supérieur
Tourisme
Attractivité du Territoire
Transports et Mobilités
Eau et Assainissement
Habitat et Renouvellement Urbain
Santé et Accès aux soins
Gestion des Déchets
Développement Durable

...

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



« BÂTIR CETTE BELLE MAISON DU COTENTIN »

La publication de notre rapport d'activité est un acte important qui nous permet d'évaluer le chemin parcouru depuis l'émergence du projet de « Grand Cotentin ».

Notre agglomération, qui s'étend sur plus de 1 400 km², rassemble 181 897 habitants, répartis sur 132 communes. Créée au 1^{er} janvier 2017, elle était alors loin d'être une évidence. Et pourtant malgré des difficultés de toutes natures auxquelles élus et décideurs publics du territoire étaient confrontés, le défi a été relevé et le Cotentin s'est unifié, constituant l'EPCI le plus vaste et le plus peuplé du Département. Cette nouvelle structure a ainsi donné une réalité institutionnelle à une entité historique, culturelle et humaine, clairement identifiable. Elle doit permettre désormais de porter à la bonne échelle de grandes politiques publiques en faveur du territoire.

L'année 2017 a été consacrée à poser les fondations de notre organisation : désignation d'un exécutif, base de la gouvernance, administration générale et règles fiscales et financières. Un chantier colossal mais qui s'est globalement bien déroulé, grâce notamment aux travaux préparatoires menés avec l'ensemble des partenaires quelques mois en amont de la naissance de notre EPCI, pour assurer sans heurts, la continuité du service public.

Parallèlement à sa construction, la communauté a donné l'impulsion à de nombreux dossiers notamment en matière de Développement Économique, de Tourisme, de Mobilité, de Santé ou encore de services aux usagers : Collecte des Déchets et Cycle de l'Eau. Des projets variés sont, en conséquence, inscrits à notre feuille de route stratégique 2018-2020.

Ils doivent concourir à l'attractivité de notre Presqu'île et contribuer à l'harmonisation des grands services publics sur l'ensemble de notre territoire.

Par ces quelques lignes, je tiens à saluer l'engagement de chacun d'entre vous, élus communautaires, municipaux mais aussi équipes administratives et opérationnelles qui ont grandement contribué à construire notre communauté de destin, celle du Cotentin.

Je sais combien votre implication a été grande en cette année de création et qu'elle ne se relâche pas au fur et à mesure que les nouveaux défis se profilent.

Si l'année 2017 marque à tous égards un nouveau départ, les années à venir devront consacrer l'envol de notre collectivité et démontrer la plus-value que notre agglomération peut apporter tant à ses habitants qu'à ses communes membres.

Sans plus attendre, je vous invite à parcourir ce rapport d'activité qui témoigne, aussi bien par les mots que par les images, du chemin que nous avons parcouru tous ensemble pour bâtir cette belle maison du Cotentin, et à entrevoir déjà les prochaines pierres qui viendront s'ajouter à cet édifice.

Jean-Louis VALENTIN,
Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Communauté d'agglomération du Cotentin (EPCI)

Directeur de Publication : Jean-Louis VALENTIN - Président ; **Directrice déléguée :** Elisabeth BURNOUF, V-P en charge de la Promotion, Communication et du Conseil de Développement - **Coordination :** Direction de la Communication - **Rédaction :** les directions de l'EPCI - **Conception graphique :** aprim-caen.fr - **Illustration :** Anais FOURRÉ, Valérie KEGLER - **Crédits photos :** ADOBE STOCK (p20, 21), Jean-Michel ENAULT, P. ESCUDERO, D. GROS, Nour HACHIMI, Norbert HARDY/Conseil départemental de la Manche, Thierry HOUYEL, Marc LEROUGE, Thomas MARIE, Alexis MORIN/EDF Médiathèque, PALOU - **Imprimeur :** Le Révérend.

Temps forts 2017

JANVIER



- 1 Puzzle ludique pour présenter la Communauté d'agglomération du Cotentin qui voit le jour le 1er janvier 2017.
- 2 L'agglomération écrit sa 1ère page avec sa séance d'installation du Conseil Communautaire.
- 3 Le déploiement de l'identité visuelle de l'agglomération.



FÉVRIER



- 4 Lancement des Commissions de Territoire pour garantir les services publics de proximité.
- 5 Les bouts de chou du Pôle de Proximité des Pieux prennent leurs quartiers au Pôle Enfance.
- 6 Le magazine d'information interne & nous est lancé et adressé à l'ensemble des agents et élus communautaires.

MAI



- 13 L'offre médicale s'étoffe avec l'ouverture du Pôle de Santé Ouest-Cotentin sur le territoire des Pieux
- 14 Les éco-gestes font leur show dans les écoles
- 15 Le réseau de lecture partagé se développe sur le Pôle du Cœur du Cotentin

JUIN



- 16 1ère réunion des Organisations Syndicales au Pôle de Proximité de Douve et Divette
- 17 Label « Ville Surf » et « Club d'or » pour Siouville et son club le Cotentin Surf Club
- 18 La compétence Tourisme est officiellement intégrée à l'agglomération

MARS



- 7 Pose de la 1ère pierre de LM Wind Power à Cherbourg-en-Cotentin.
- 8 Le Président débute ses rencontres terrains auprès des agents et élus des Pôles de Proximité.
- 9 L'îlot Parent ouvre ses portes dans le Pôle de Proximité du Val de Saïre.



AVRIL



- 10 La Côte des Isles obtient le Label « Famille + Mer »
- 11 L'assainissement collectif est déployé à St-Pierre-Église
- 12 Les bornes de secours sont activées sur les plages du Pôle de Proximité des Pieux

JUILLET



- 19 Les classes d'eau élus pour préparer la prise de compétence « Eau et Assainissement »
- 20 1ère réunion avec les donateurs d'ordre du Cotentin
- 21 Réalisation d'un Land Art pour la sortie du 1er magazine de l'agglomération

AOÛT



- 22 De nouveaux services avec la labellisation de la Maison de Services Au Public (MSAP) du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin
- 23 Les 20 ans de la rénovation du Moulin à vent du Cotentin
- 24 La signature du contrat de ruralité en faveur de l'économie des communes rurales



- 25 Lancement de la démarche « Plan de Déplacements du Cotentin » à Cherbourg-en-Cotentin et tests des bus hybrides à St-Sauveur-le-Vicomte
- 26 L'agglomération participe à la Foire St-Denis à Brix
- 27 Les rencontres avec les grands donneurs d'ordre se poursuivent



NOVEMBRE



- 31 Participation des agents aux Foulées de la Presse de la Manche
- 32 Remise du chèque à l'association « Cœur et Cancer »
- 33 L'Économie Sociale et Solidaire est à l'honneur

OCTOBRE



- 28 Inauguration de la Zone d'Activité des Coignets sur le Pôle de Proximité de Douve et Divette
- 29 Inauguration du Local Jeunes de Port-Bail sur le Pôle de Proximité de la Côte des Isles
- 30 Mise en place des bennes de déchets d'éléments d'ameublement dans les déchetteries

DÉCEMBRE



- 34 1^{ère} séance du Conseil de Développement à la Cité de la Mer
- 35 Soirée dédiée aux internes en médecine pour présenter les Atouts du Cotentin, à Valognes
- 36 Lancement de l'opération « Notre Littoral... demain ? Côte Est »

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

La Communauté d'agglomération, son fonctionnement, ses ressources, ses projets

Le Territoire	10
Les Compétences	10
La Gouvernance et les Conseillers communautaires	11
Les Ressources Humaines	16

Le projet de territoire et les démarches de contractualisation avec les partenaires

Le projet de territoire	24
Les démarches de contractualisation	25

Développement Économique et Enseignement Supérieur

Développement Économique	28
Économie Sociale et Solidaire	29
Enseignement Supérieur	29

Le Tourisme

.....	32
-------	----

La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La santé et l'Accès aux soins	36
L'Accessibilité	37

Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin	40
Les Transports publics routiers urbains	41
Les Transports publics routiers non-urbains	43
Les modes doux	43

L'Habitat, les Gens du Voyage et la Politique de la ville

L'équilibre social de l'habitat 46
 La politique de la ville et le Renouvellement Urbain 47
 L'accueil des Gens du Voyage 48

Les Plans Locaux d'Urbanisme

La planification 52
 L'instruction des autorisations du droit des sols 53
 L'exercice du droit de préemption urbain 52

L'Eau et l'Assainissement

Le cycle domestique de l'eau 54
 La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations 55

La Gestion des déchets, le Développement Durable, le Plan Climat Air Energie Territorial et les Actions de prévention

La collecte des déchets ménagers et assimilés 58
 Actions de prévention et développement du recyclage 60
 Le Développement Durable 60
 Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 62

Les équipements communautaires, la Jeunesse, la Petite Enfance et les services de Proximité

Les équipements communautaires 64
 La Jeunesse et la Petite Enfance (multi-accueils et les RAM) 65
 Les services de proximité 66

Le Conseil de Développement

70



La Communauté d'agglomération son fonctionnement, ses ressources, ses projets

Le Territoire 10
 Les Compétences 10
 La Gouvernance et les Conseillers communautaires 11
 Les Ressources Humaines 16

181 897
 HABITANTS
 au 1^{er} janvier 2017

728
 AGENTS
 au 31 décembre 2017

6
 CONSEILS
 COMMUNAUTAIRES



1400 km²
de superficie

132
communes

221
élus communautaires

LE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération du Cotentin, née de la fusion de 9 Communautés de communes (Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Saint-Pierre-Église, le Val de Saire, Montebourg, Douve et Divette, la Côte des Isles et Cœur du Cotentin) et de 2 Communes Nouvelles (Cherbourg-en-Cotentin et La Hague), a été créée le 1^{er} janvier 2017, suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les principes fondamentaux définis par la Charte de gouvernance votés en Conseil communautaire, identifient des services centraux et des services de proximité délocalisés. Les services de proximité sont présents au sein des ex-Communautés de communes, devenues désormais Pôles de Proximité, et assurent au quotidien un service public auprès des usagers.

LES COMPÉTENCES

La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences définies dans le Charte de gouvernance, afin de répondre au mieux aux différentes problématiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants et œuvrer en faveur de l'attractivité territoriale.

La prise en charge des compétences par l'agglomération est progressive et encadrée par la loi NOTRe. Ainsi, toutes les compétences exercées avant la fusion par les Communautés de communes, sont alors intégralement reprises par la Communauté d'agglomération du Cotentin. La collectivité dispose de 2 ans pour définir les compétences d'intérêt communautaire, et ainsi les conserver ou les rétrocéder aux communes.

Les compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017

- **Le Développement Économique** (dont les Zones d'Activité, la politique locale du commerce, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et la promotion du tourisme)
- **L'Aménagement de l'Espace Communautaire** (dont le schéma de cohérence territoriale, le schéma de secteur, le PLU, la création et réalisation des Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire et l'organisation de la Mobilité)
- **L'équilibre Social de l'Habitat** (dont le Programme Local de l'Habitat, la politique du logement d'intérêt communautaire, les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, l'action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées et l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire)

- **La politique de la ville** (dont l'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance et les programmes d'actions définis dans le contrat de ville)
- **La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
- **La Gestion des Aires d'accueil des Gens du Voyage**
- **La Collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés**

Les compétences optionnelles au 1^{er} janvier 2018

- **L'Eau et l'Assainissement**
- **La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
- **La création et la gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP)**
- **La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

Les compétences facultatives au 1^{er} janvier 2018

- **L'Enseignement Supérieur et la Recherche**
- **La Santé et l'Accès aux soins**
- **Le Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin et aux dispositifs d'insertion par l'emploi suivant les dispositions du code du travail**
- **Le Soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale**

Les compétences facultatives transférées ou conservées au 1^{er} janvier 2019

- **L'aménagement et la gestion de la voie de contournement sud des Pieux**
- **L'incendie et secours : contingent incendie et financement des centres de secours**
- **L'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers de randonnées**
- **Les actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques**

- **La collecte raisonnée des macro-déchets du littoral avec le soutien aux actions de sensibilisation à la propreté du littoral et pour l'adhésion au Symel**
- **La gestion de l'agence postale communautaire de Douve et Divette**

LA GOUVERNANCE ET LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les instances

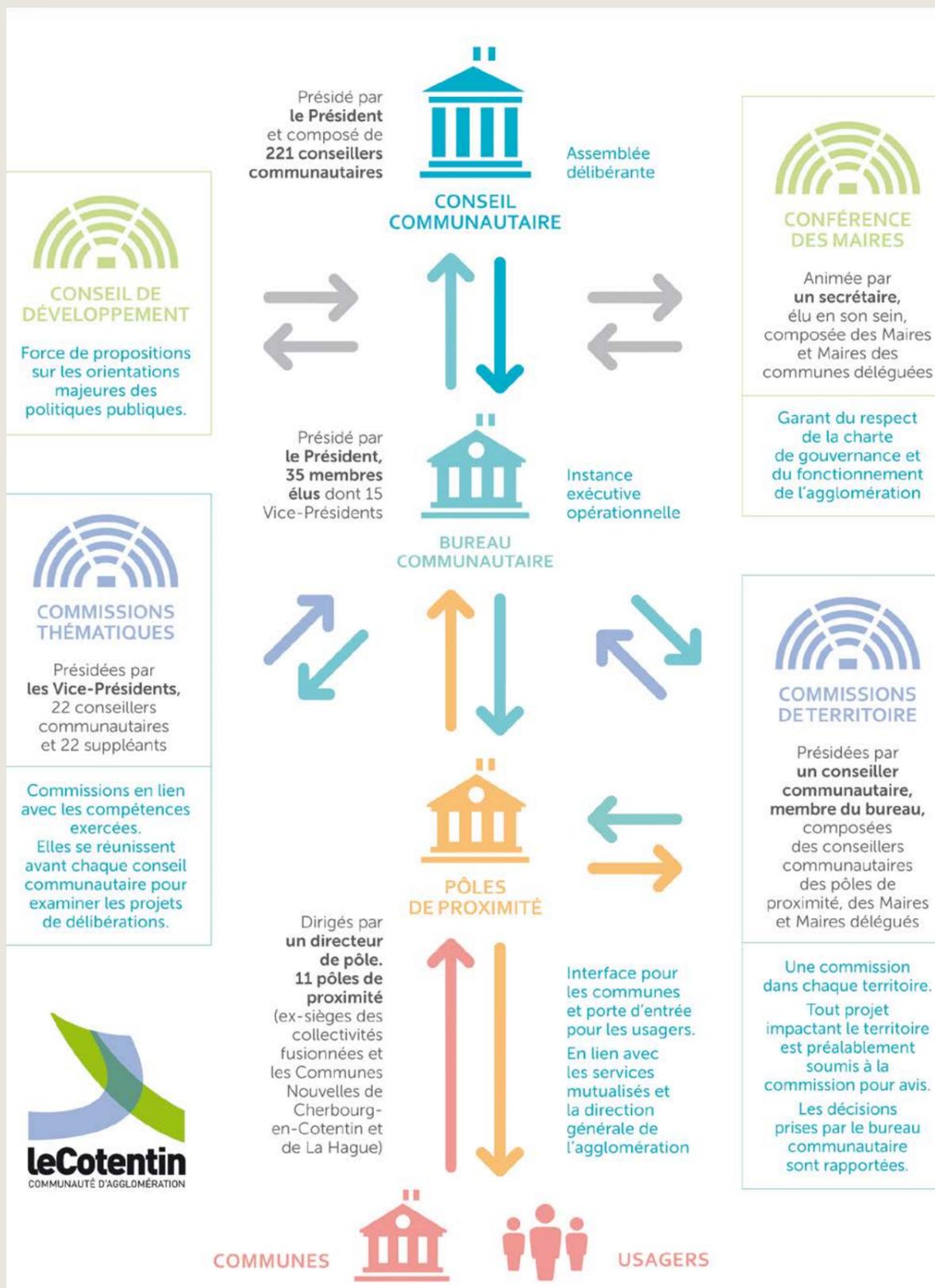
La création du Cotentin s'appuie sur la Charte fondatrice de gouvernance rédigée et votée par les élus communautaires. Ce socle de principe, partagé par l'ensemble des Communes membres, traduit la volonté de co-construction du Cotentin dans le respect de sa diversité.

Le Conseil communautaire est composé de 221 Conseillers et représente les intérêts des 132 communes membres. Cette instance se réunit 3 à 4 fois par an sous l'égide du Président et acte les décisions stratégiques du Cotentin. Lors de la 1^{re} séance d'installation du Conseil, le 21 janvier 2017, les représentants du bureau ont été élus. Au nombre de 35, (le Président, 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commission de territoire et 9 Conseillers délégués), le bureau se réunit en amont du Conseil communautaire dans le but de préparer les délibérations qui y seront présentées.

En parallèle, deux instances travaillent à l'avancement des projets de proximité et spécifiques :

- La Commission Thématique, instance politique en lien avec les compétences exercées par l'agglomération, se réunit avant chaque Conseil communautaire afin d'examiner et de suivre l'avancement des directions sur les thématiques référentes.
- La Commission de Territoire est une instance locale qui émet un avis sur les sujets impactant les Pôles de Proximité avant présentation au bureau.

SCHÉMA DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN TEL QUE PRÉVU PAR LA CHARTE



LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (35)

 Jean-Louis VALENTIN Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin	 Benoît ARRIVÉ 1 ^{er} Vice-Président Développement Economique et Emploi	 Patrice PILLET 2 ^e Vice-Président Relations Territoires et Monde rural	 Yveline DRUEZ 3 ^e Vice-Présidente Urbanisme et Aménagement de l'espace (SCOT, PLU)	 Jacques LEPETIT 4 ^e Vice-Président Ressources Humaines et Mutualisation	 Jacques COQUELIN 5 ^e Vice-Président Équipements structurants et Santé
 Christian PRIME 6 ^e Vice-Président Finances	 Geneviève GOSSELIN-FLEURY 7 ^e Vice-Présidente Développement et Promotion du Tourisme, Actions Extérieures et Coopérations	 Philippe LAMORT 8 ^e Vice-Président Eau et Assainissement	 Noël LEFÈVRE 9 ^e Vice-Président Transports et Mobilités	 Jean-Pierre LEMYRE 10 ^e Vice-Président Habitat et Accessibilité	 Elisabeth BURNOUF 11 ^e Vice-Présidente Communication, Promotion et Conseil de Développement
 Edouard MABIRE 12 ^e Vice-Président Gestion des déchets, Environnement et Développement Durable	 Bernard LEBARON 13 ^e Vice-Président GEMAPI et Préservation du Littoral	 Jean-Marie LINCHENEAU 14 ^e Vice-Président Politique de la Ville et Foncière, Services Généraux, SIG et Accueil des gens du voyage	 David MARGUERITTE 15 ^e Vice-Président Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	 Arnaud CATHERINE Conseiller délégué au Transport Urbain	 Maurice DUCHEMIN Conseiller délégué à la Ruralité
 Agnès TAVARD Conseillère déléguée à la Commande publique	 Claudine SOURISSE Conseillère déléguée à la Vie étudiante et à la Promotion des formations	 Carole GOSSWILLER Conseillère déléguée à l'Accessibilité	 Philippe BAUDIN Conseiller délégué à la Préservation de l'environnement et des Ecosystèmes et à la Valorisation des déchets	 Jacques HAMELIN Conseiller délégué au suivi des Travaux d'Eau Potable, d'Assainissement des Eaux Usées et Pluviales	 Cyril BOURDON Conseiller Délégué à l'Aménagement Numérique du Territoire et Schéma Directeur des Systèmes d'Information
 Gilbert LEPOITTEVIN Président de Commission de Territoire de Cherbourg-en-Cotentin	 Alain CROIZER Président de Commission de Territoire du Cœur du Cotentin	 Johan DENIAUX Président de Commission de Territoire des Pieux	 Patrick LERENDU Président de Commission de Territoire de La Hague	 Yves ASSELINE Président de Commission de Territoire du Val de Saire	 Daniel DENIS Président de Commission de Territoire de St-Pierre-Église
 Daniel MELLET Président de Commission de Territoire de la Côte des Isles	 Henri DESTRES Président de Commission de Territoire de Douve et Divette	 Christèle CASTELAIN Présidente de Commission de Territoire de Montebourg	 Michel LAFOSSE Président de Commission de Territoire de la Vallée de l'Ouve	 Evelyne MOUCHEL Présidente de Commission de Territoire de La Saire	



Séance plénière du Conseil communautaire.

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES MOYENS GÉNÉRAUX

Le Pôle Administration et Moyens Généraux regroupe les Directions de l'Administration Générale, de la Commande Publique et des Moyens Généraux.

L'Administration Générale

La Direction de l'Administration Générale s'articule autour de 3 branches : la Vie institutionnelle, les Affaires juridiques et la Gestion du courrier et de la Relation Citoyenne (GRC).

La Vie institutionnelle

Dès le 1^{er} janvier 2017, la mise en place de la Vie institutionnelle a été la priorité de la Direction de l'Administration Générale. Grâce à l'engagement total et l'investissement très important de ses agents, les instances communautaires ont pu être installées dans les meilleures conditions

possibles au regard de la taille inédite de l'assemblée (221 délégués communautaires) et de l'échelle XXL de son territoire (132 communes – 181 897 habitants). Le nombre d'instances réunies en 2017 et le nombre d'actes pris par l'agglomération durant sa première année d'existence traduisent cette activité :

- 16 Bureaux communautaires ;
- 2 Commissions Locales Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- 1 Conférence des Maires ;
- 1 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;
- 133 arrêtés ;
- 299 Décisions de Président ;
- 18 Décisions de Bureau ;
- 295 Délibérations.

Par ailleurs, la dématérialisation des instances via l'installation du logiciel de gestion des assemblées « Webdelib » a été le projet prioritaire de la Vie institutionnelle. Initié en 2017, son déploiement effectif est prévu pour le Conseil communautaire de septembre 2018.

Les Affaires juridiques

Au regard de la complexité des actes et des procédures mises en œuvre dans le cadre

des compétences et des missions dévolues à la Communauté d'agglomération, il convient d'apporter une assistance et une expertise juridique aux élus ainsi qu'à l'ensemble des directions.

Cette assistance juridique comprend :

- l'analyse et la veille juridique ;
- la rédaction d'actes et de contrats complexes ;
- la prévention et le règlement de situations litigieuses ;
- la gestion des contentieux.

En 2017, ont été recensés :

- 18 contentieux ;
- 8 pré-contentieux.

Le recrutement de deux juristes a été lancé en 2017 pour une mise en place opérationnelle de l'Unité au 1^{er} septembre 2018.

La Gestion du courrier et de la Relation Citoyenne (GRC)

Le courrier est l'un des principaux modes de communication entre la collectivité et ses interlocuteurs (administrés, administrations, partenaires, etc.). Son traitement est primordial pour une bonne diffusion des informations et un suivi réactif des dossiers à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

En 2017, 3 238 courriers ont été enregistrés et le recrutement des deux personnes composant l'Unité courrier a été lancé, pour être effectif en 2018.

Le projet de dématérialisation du courrier via un logiciel métier a été lancé en 2017. Ce logiciel devrait offrir des possibilités nouvelles, notamment en matière de circulation et de traçabilité des documents. Son déploiement dans les directions est prévu début 2019.

La Commande Publique

En matière de Commande Publique, l'agglomération est assujettie à la réglementation en vigueur et son périmètre recouvre aussi bien des travaux, des fournitures que des services. Dans ce contexte, la direction s'est construite pour répondre prioritairement aux enjeux suivants :

- sécuriser les procédures et les actes ;
- faciliter l'accès de toutes les entreprises aux marchés publics de l'agglomération ;
- développer une politique d'achat socialement responsable et privilégier la notion de développement durable.

Parallèlement, la continuité des projets a été assurée en 2017 avec 61 procédures de marchés publics mises en ligne sur internet par les services communautaires.

En interne, la Commande Publique a organisé :



Organisation du réceptif lors des vœux 2018.

- 8 séances de commission d'appel d'offres ;
- 4 séances de commission chargée des concessions.

Les Moyens Généraux

La Direction des Moyens Généraux, maillon essentiel de l'accompagnement des directions internes, s'articule autour de deux axes majeurs en raison de sa grande transversalité : un axe administratif (assurances, suivi du patrimoine, marchés transversaux) et un axe opérationnel (logistique, parc automobile, soutien à l'événementiel).

La Direction a, dans un premier temps, défini son champ d'action pour engager les démarches d'accompagnement proposées aux services :

- recensement et inventaire des bâtis et véhicules de l'agglomération ;
- lancement d'un appel d'offres pour assurer le patrimoine, la responsabilité civile, la protection juridique des agents et des élus et l'assurance statutaire des agents de l'agglomération, de manière uniforme. Les marchés relatifs ont pris effet au 1^{er} janvier 2018 ;
- définition et compilation des besoins transversaux au sein du Service Parc Véhicules et Ateliers (SPVA) : carburants, matériels, outillages, etc. ;
- mise en place de l'organisation du service événementiel (réceptif, logistique) en lien avec les Pôles.
- organisation logistique d'environ 15 réceptions, inaugurations, cérémonies, etc. en lien avec la Direction communication.

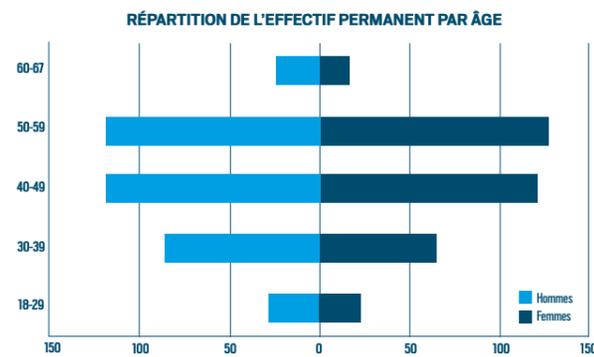
LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif rémunéré sur emploi permanent de la Communauté d'agglomération du Cotentin, à la date du 31/12/2017, s'élève à 728 agents, répartis autour de 6 pôles :

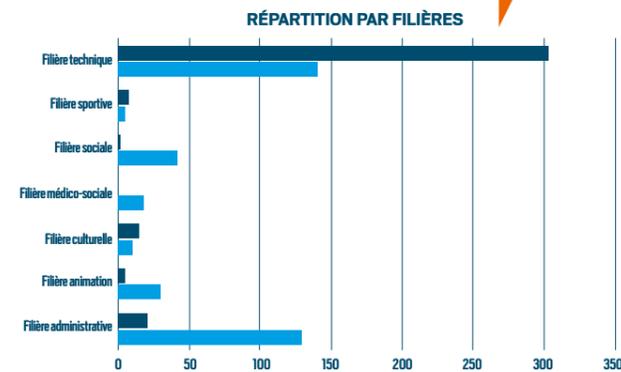
- Administration Générale ;
- Stratégie et Développement Territorial ;
- Ressources Humaines ;
- Finances ;
- Services Techniques ;
- Proximité et Aménagement.

L'effectif sur emploi permanent appartient pour **61 %** à la filière technique

Pyramide des Âges

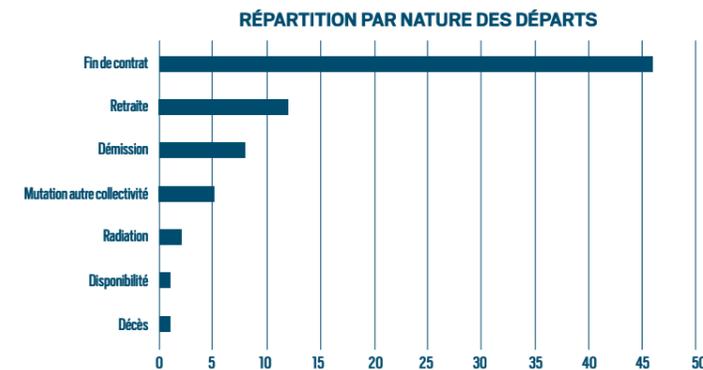


Filières



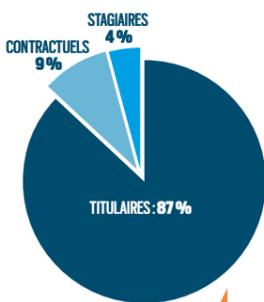
72 % de l'effectif sur emploi permanent a plus de 40 ans

Départs 2017



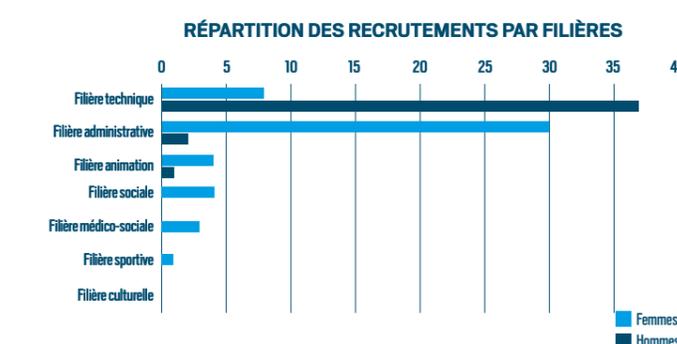
61 % des départs sont liés à un motif de fin de contrat

Statut

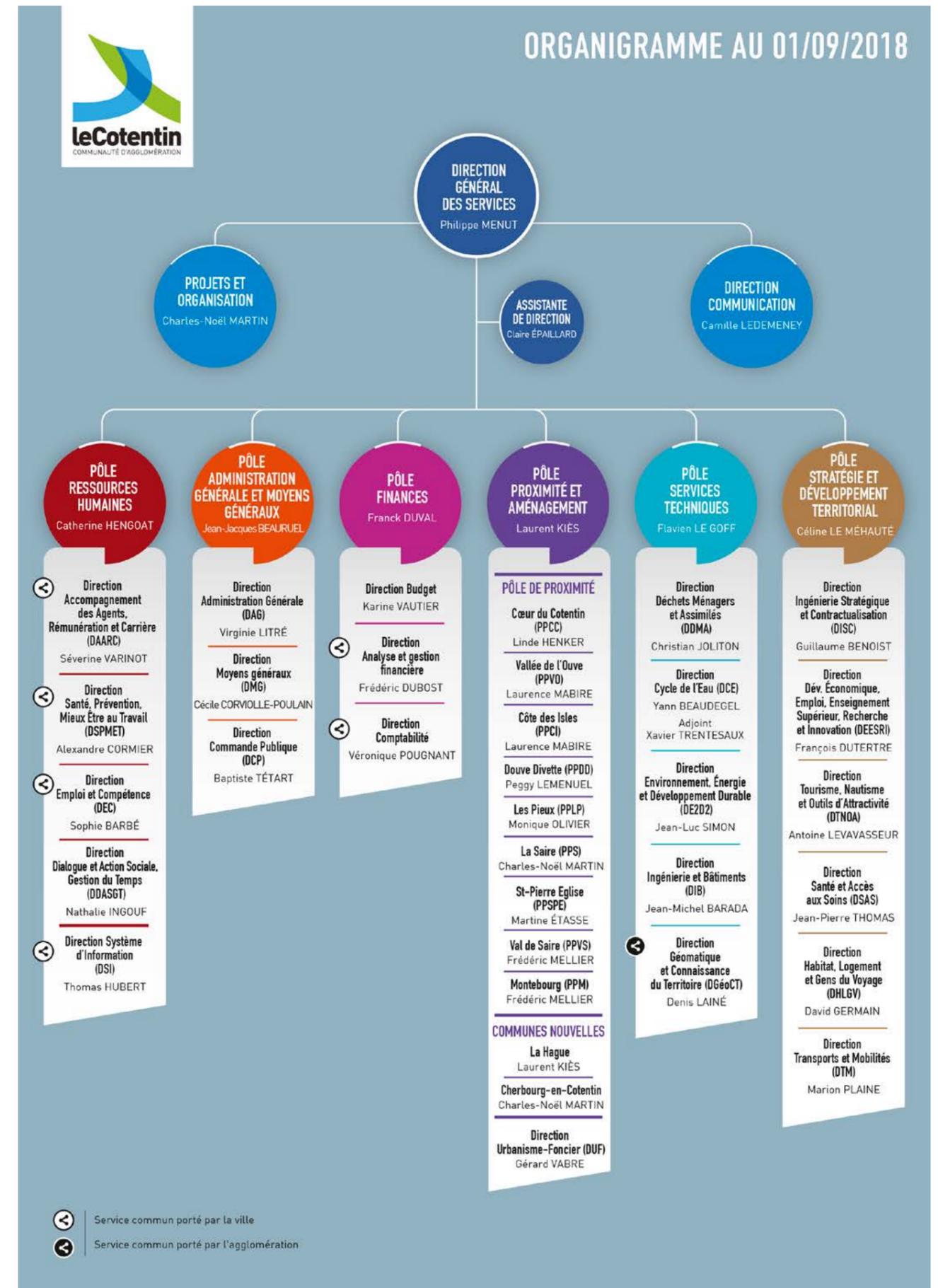


87 % des agents sur les emplois permanents sont titulaires

Recrutement 2017



50 % des recrutements sur emplois permanents ont été opérés sur la filière technique

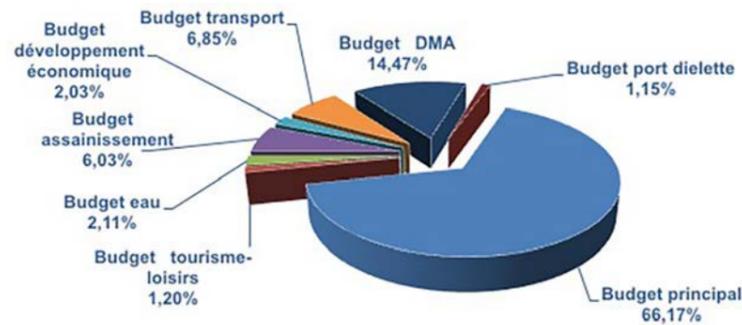


LES FINANCES

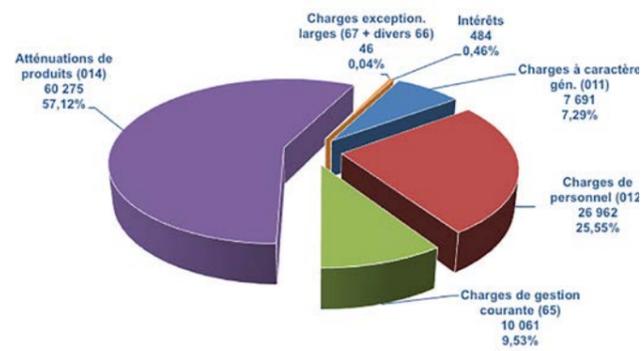
Le compte administratif de la Communauté d'agglomération du Cotentin est constitué :

- d'un Budget Principal (BP)
- de 15 budgets annexes

Le Budget Principal représente
66,17%
du Budget Général

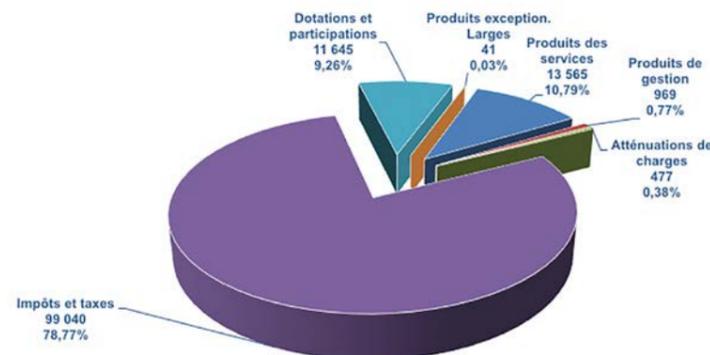


La structure des dépenses de fonctionnement du Budget Principal (k€)



1^{er} poste de dépenses : les atténuations de produits (60,3 M€) constituées des Attributions de Compensation (AC) (51,6 M€), de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et du FNGIR.

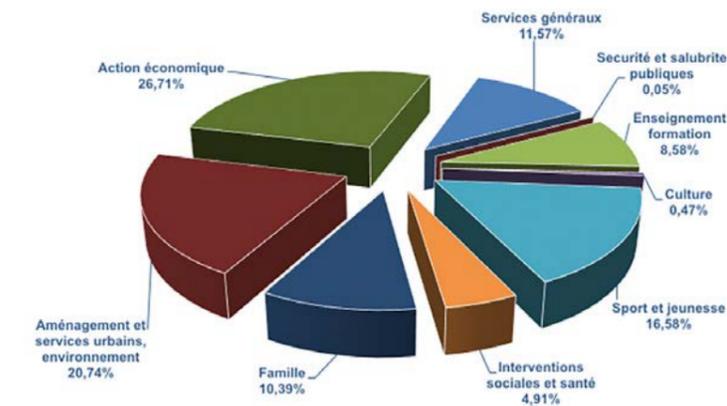
La structure des recettes de fonctionnement du Budget Principal (k€)



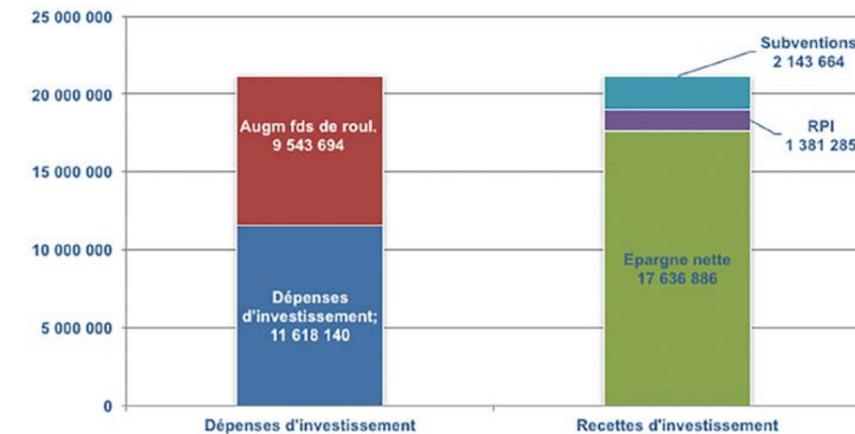
1^{er} poste de recettes : les recettes fiscales (99 M€) composées des taxes d'habitation et foncières, de la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, TASCUM, IFER) et du FPIC.

K€	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe habitation	181 584	12,50 %	22 698
Foncier bâti	290 895	3,10 %	9 018
Foncier non bâti	10 086	10,98 %	1 107
CFE	206 878	21,02 %	43 486

Les dépenses d'investissement hors dette du Budget Principal : 11,6 M€



Le financement des dépenses d'investissement du Budget Principal



La dette du Budget Principal

- Le stock de dette s'élève à **17 580 637 €** au 31 décembre 2017.
- Taux moyen : **2,42%**
- Capacité de désendettement : **0,9 ans** (moyenne de la strate à 5,42 ans)
- Structure de la dette : **73%** de taux fixe et **27%** de taux variable.



LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Système d'Information Géographique (SIG)

La Direction SIG de la Communauté d'agglomération est chargée d'assister les différentes directions dans la gestion territoriale et de proposer un outil d'aide à la décision performant aux élus. Pour parvenir à cet objectif, il convient de mettre en place, puis de développer, une base de données géographique multi-thématique, couvrant l'ensemble du territoire.

Aussi l'année 2017 a été consacrée au recueil des données nécessaires. Dans un premier temps, il s'agissait de collecter les fonds de plans (données référentielles), puis dans un second temps, des données thématiques spécifiques à chaque direction.

L'accent a été mis sur les données liées à l'urbanisme. C'est ainsi que 108 documents d'urbanisme au format numérique ont été collectés auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM50) et des collectivités concernées. Cette action prépare notamment leur mise en ligne sur le portail national (Géoportail de l'urbanisme).

Un travail important a également été mené pour collecter les données cartographiques des réseaux d'eau et d'assainissement auprès des exploitants (régies ou délégataires). Plusieurs centaines de milliers d'objets géographiques avaient été référencés par les exploitants et plus de 5 000 km de réseaux.

Il faut souligner que l'ensemble de ces travaux a nécessité une étroite coopération entre le service SIG de l'agglomération et les services SIG existants dans les communes, préfigurant ainsi les mutualisations à venir.

Les systèmes informatiques (DSI)

En 2017, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération du Cotentin ont décidé de mettre en commun la majeure partie des fonctions opérationnelles RH et SI de leurs organisations respectives à travers une Convention de Services Communs. Il a donc été nécessaire de modifier les organigrammes de l'ensemble des directions du pôle pour pouvoir accueillir les agents issus de la Communauté d'agglomération, mais également l'architecture générale du pôle afin de garantir la cohérence de l'ensemble vis-à-vis des deux collectivités. Les projets de services et les organigrammes de chaque direction ont été présentés en Comité Technique de la Communauté d'agglomération le 1^{er} décembre, et de Cherbourg-en-Cotentin le 5 décembre 2017. Ils ont été mis en application à partir du 1^{er} mars 2018.

Les actions de la DSI en 2017

► Mutualisation des logiciels des Ressources Humaines et des Finances

Dès l'été 2016, la Direction des Systèmes d'Information a permis, notamment grâce à un comité de pilotage spécifique, d'assurer une continuité du service public grâce à un outil unique, entre Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération, de gestion des Ressources Humaines et des Finances. Ce qui a permis aux 204 agents passés des services de Cherbourg-

en-Cotentin à l'agglomération au 1^{er} janvier 2017, de ne pas percevoir d'aléas informatiques.

La création en mars 2018 de la Direction Accompagnement des Agents, Rémunération, Carrières de l'agglomération a été l'occasion de normaliser et d'harmoniser les procédures d'utilisation du logiciel de gestion des Ressources Humaines. Des groupes de travail ont permis de rechercher, sur chaque procédure, une utilisation optimale de l'outil.

Ce travail de mise en cohérence des données bénéficie dorénavant à l'ensemble du Pôle Ressources Humaines pour la ville, comme pour l'agglomération. Par ailleurs, le logiciel déployé (ASTRE) alimente également d'autres applications comme Chronotime, Kelorga et Formasoft.

La Direction Emploi et Compétences va organiser, en 2018, la première campagne d'entretiens professionnels de la Communauté d'agglomération avec l'outil Kelorga. Cet outil va intégrer les organigrammes, l'annuaire, les fiches de poste et les entretiens professionnels de l'agglomération.

► Mise en service d'une nouvelle infrastructure serveurs

Début 2017, l'unité Infrastructures a établi un cahier des charges en vue de mettre en service une cohérence des serveurs à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin pour obtenir un résultat plus rationnel, plus performant et plus fiable. Ce projet prend en compte, dans son dimensionnement, la prise en charge à venir du système d'informations de l'agglomération. Ce projet permet également de renforcer la sécurité des données informatiques.

Le marché a été notifié en mai 2017 et attribué à une entreprise cherbourgeoise « Masselin Communication ». Les installations des nouveaux serveurs ont été réalisées en juin et juillet 2017. Les 222 serveurs ont progressivement migré sur la nouvelle infrastructure.

► Dématérialisation des Conseils municipaux et communautaires

Inspirée par le travail de dématérialisation des assemblées municipales réalisé sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, en lien avec le Pôle Administration Générale de la ville, l'agglomération du Cotentin a pu déployer à la fin 2017 le même procédé pour ses 345 élus (titulaires et suppléants).

Ainsi, pour les élus communautaires qui le souhaitent, des tablettes tactiles leur seront confiées pour le premier Conseil communautaire dématérialisé de septembre 2018.

► Mise en place d'un nouveau logiciel courrier

La ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'agglomération se sont associées pour retenir un outil de gestion du courrier et des demandes des usagers plus performant et mieux adapté à leur organisation. Ainsi, un groupe de travail, associant les services courriers, Gestion de la Relation Citoyenne et la Direction des Systèmes d'Information, a lancé un appel d'offres en mars 2017. A l'issue de la consultation, 4 prestataires ont été reçus en septembre 2017. C'est en juin 2018, après une étude interne, que le travail de fond a pu débuter avec l'agence Digitech et son logiciel Airs Courrier.

Après quelques semaines de tests et de recettage du logiciel, l'outil de gestion du courrier et des demandes des usagers devrait être mis en service le 15 octobre 2018 sur l'ensemble des services de Cherbourg-en-Cotentin et une grande partie de la Communauté d'agglomération.

Une fois que les processus d'enregistrement du courrier seront bien définis sur tous les services de l'agglomération, Airs Courrier sera généralisé à toute la collectivité.

► Un logiciel unique pour les usines des eaux

L'agglomération va, sur ses 11 Pôles de Proximité, regrouper en un logiciel unique l'application de gestion des abonnés et de facturation de l'eau, Anémone (édité par la société Incom), qui est déjà utilisé par la plupart des services des eaux et assainissement sur le territoire du Cotentin.

► Mise en place d'une messagerie commune

Dès septembre 2018, l'agglomération disposera d'une messagerie commune à l'ensemble des Pôles. Cet outil va faciliter les échanges entre les services et va contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance des agents à l'agglomération. Le système étant commun avec Cherbourg-en-Cotentin, cela va également faciliter le travail entre les 2 collectivités, et en particulier pour les services communs.



LA COMMUNICATION

Fonction transversale, la Direction Communication concourt à rendre accessible, lisible et audible les décisions prises par les élus et mises en œuvre par les services communautaires.

La Communication conseille et accompagne les différentes directions dans l'ensemble de leurs projets (communication interne et externe, événementiel, protocole, partenariats, sponsoring, etc.) en veillant au respect de l'institution et à la cohérence des messages et dispositifs impulsés.

L'année 2017 a permis d'initier différents supports de communication et, en premier lieu, ceux destinés à l'identité visuelle de l'agglomération du Cotentin effective dès sa création.

Le logo et la charte graphique de notre collectivité ont donc été réalisés et soumis à l'approbation des 132 maires des communes membres dès le mois de décembre 2016.

Un dispositif éditorial de communication interne (Le Cotentin & Nous), mené en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines, a été mis en place afin d'informer l'ensemble des agents voués à rejoindre l'agglomération du Cotentin et ainsi mieux appréhender les changements structurels et organisationnels liés à la création de notre EPCI.

La Direction Communication a aussi impulsé l'élaboration d'un magazine territorial et assuré une fonction de support pour accompagner la mise en œuvre de l'ensemble des projets de communication des Directions : création d'outils et supports éditoriaux, coordination des relations presse, événements, cérémonies, etc.

L'ambition de la Direction a été également d'engager rapidement une réflexion sur la stratégie numérique à déployer. Pour ce faire, elle a établi un état des lieux précis des besoins et des fonctionnalités attendues, puis recruté un Assistant à Maitrise d'ouvrage (AMO) qui accompagne désormais la Direction dans sa démarche de création de sites Internet.

Les différents prestataires seront désignés en septembre 2018, pour une mise en ligne des outils à la fin du 1^{er} trimestre 2019. Une fois cet écosystème créé, la Direction Communication affinera sa stratégie sur les réseaux sociaux et sera en mesure d'effectuer des opérations d'e-mailing à destination des habitants-usagers.

Quelques réalisations :

- 4 numéros de la lettre interne « En route vers le Cotentin » et 10 opus du support leCotentin « &Nous », distribué à l'ensemble des agents et élus communautaires ;
- Trombinoscope des 221 élus communautaires ;
- Réalisation du land art pour accompagner la sortie du magazine territorial le Cotentin, parution de 2 numéros, distribués en boîte aux lettres aux 187 000 habitants ;



- Opération de team-building avec l'engagement d'une équipe lors des traditionnelles Foulées de la Presse de la Manche ;



- Création d'un calendrier à l'effigie des agents à l'occasion de la 1^{re} bougie de notre collectivité ;



- Mise en ligne du compte Twitter @leCotentin ;
- Montage photos rétrospective 2017, à découvrir sur notre chaîne YouTube ;



Le projet de territoire et les démarches de contractualisation avec les partenaires

Le projet de territoire	24
Les démarches de contractualisation	25

La feuille de route stratégique, c'est :





1^{ère} conférence des maires à Valognes le 30 novembre 2017.

LE PROJET DE TERRITOIRE

La feuille de route stratégique 2017-2020 a pour objectif d'accompagner la création et la mise en œuvre politique et administrative de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

L'ambition pour l'élaboration de ce document est de construire un projet de territoire sous la forme d'un document de synthèse prospectif qui résume ce que les élus souhaitent « faire du Cotentin » dans le délai de leur mandat, soit jusqu'en 2020.

Cette feuille de route devra guider la politique communautaire pour faire de l'agglomération du Cotentin un outil de promotion et de développement du territoire.

La stratégie a donc été élaborée en réalisant la synthèse des différents projets des territoires historiques du Cotentin et des grands enjeux liés aux compétences dont l'agglomération s'est dotée au cours de l'année 2017, et celles qui viendront au 1^{er} janvier 2018.

La feuille de route a été construite sur la base des documents suivants :

- La stratégie 2014-2020 du Syndicat Mixte du Cotentin (SMC) ;
- Les stratégies des anciennes Communautés de communes et de Cherbourg-en-Cotentin ;
- La charte fondatrice de la Communauté d'agglomération ;
- Les délibérations de prises de compétences communautaires ;
- Les travaux ayant abouti à la signature du contrat de ruralité.

Le document qui a été réalisé est structuré autour de quatre grandes ambitions déclinées en plusieurs orientations stratégiques qui répondent aux enjeux principaux du territoire pour lesquels la Communauté d'agglomération est compétente. Ainsi, la feuille de route apporte une solution aux grands enjeux territoriaux identifiés, mais également à ceux inhérents à la mise en place d'une structure administrative telle que la nôtre.

Les quatre grandes ambitions :

- **Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi ;**
 - Orientation 1 : accompagner l'entrepreneuriat et favoriser la création d'emplois pour les habitants
 - Orientation 2 : développer les filières économiques locales
 - Orientation 3 : structurer la destination « Cotentin » en contribuant au développement des filières de l'économie touristique
- **Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant l'offre de services ;**
 - Orientation 1 : améliorer l'accessibilité et la qualité des services de proximité
 - Orientation 2 : assurer une offre de santé accessible et équilibrée
 - Orientation 3 : améliorer l'accès au territoire et développer des solutions de mobilités
 - Orientation 4 : disposer d'un cadre résidentiel adapté
- **Préserver et aménager notre cadre de vie ;**
 - Orientation 1 : assurer une gestion durable du territoire
 - Orientation 2 : atténuer et s'adapter au changement climatique
 - Orientation 3 : développer la prévention et optimiser la gestion des déchets
 - Orientation 4 : cycle de l'eau et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- **Promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural**
 - Orientation 1 : bâtir un territoire de projets
 - Orientation 2 : optimiser les ressources financières pour le territoire
 - Orientation 3 : rechercher l'équilibre et la cohésion territoriale

La feuille de route stratégique se veut être un document d'orientations qui permet d'inscrire la Communauté d'agglomération dans une dynamique vertueuse au regard des enjeux de proximité, d'identité et de lisibilité.

Elle recherche donc un équilibre entre la réalisation de politiques structurantes pour le Cotentin et la valorisation des atouts des différents espaces qui le composent.

Elle doit par ailleurs, permettre de positionner visiblement l'agglomération auprès de ses partenaires institutionnels et ainsi de conforter l'identité du Cotentin autour d'une communauté de gestion et de projets cohérents.

Enfin, elle cherche à offrir de la lisibilité aux habitants du Cotentin et à les informer sur les compétences et les potentialités offertes par la Communauté d'agglomération.

La construction de la feuille de route stratégique a été initiée en juin 2017. C'est un travail de plusieurs semaines qui a abouti à une première version présentée aux élus du bureau communautaire en octobre 2017. Le document a également été présenté en Conférence des maires le 30 novembre 2017. La feuille de route stratégique a ensuite été exposée dans l'ensemble des Commissions de territoire entre novembre et janvier 2018 et fera l'objet d'une campagne de communication auprès des différentes cibles (élus, agents, partenaires, habitants, usagers, etc.).

La stratégie 2017-2020 du Cotentin sera définitivement adoptée en 2018.

LA CONTRACTUALISATION

Le Contrat de ruralité

Le gouvernement a annoncé le 20 mai 2016, la mise en place d'un nouveau dispositif d'accompagnement des territoires ruraux : le Contrat de ruralité. Ce contrat, prévu sur trois ans (2017-2020), vise à accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à travers des crédits destinés prioritairement au financement d'équipements.



Signature du Contrat de ruralité.

L'objectif du contrat de ruralité est de coordonner les moyens humains, financiers et les projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centre-bourgs, de mobilités, de transition écologique ou encore de cohésion sociale.

Le contrat de ruralité, c'est :

- 12 fiches-actions opérationnelles ;
- répondant aux 6 enjeux prioritaires de l'Etat ;
- 450 projets recensés, dont 90 projets pour la maquette 2017-2020.

En 2017,

- 14 projets ont bénéficié d'une enveloppe de 413 515 € de crédits spécifiques (DSIL : Dotation Soutien à l'Investissement Local) ;
- 24 projets ont bénéficié prioritairement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « classique », soit 1 775 313 €.

Le nouveau contrat de territoire 4^e génération :

Dans le Cotentin, la plupart des Communautés de communes (hormis Douve et Divette) avaient signé une convention contractuelle avec le Département. Ces contrats de territoire appelés de 3^e génération, ont ainsi des échéances qui s'étendent jusqu'en juillet 2019.

Suite à la fusion et la création de notre EPCI, les engagements financiers du Département sont maintenus et la Communauté d'agglomération se substitue aux anciens EPCI pour la coordina-

tion de cette contractualisation. Dès lors, l'ensemble des projets inscrits au contrat est globalisé au sein d'une seule enveloppe financière. Les engagements liés aux projets communaux sont donc maintenus jusqu'à échéance des contrats, soit juin 2019 pour les derniers. En revanche, pour les projets communautaires, le Conseil départemental a souhaité engager un contrat de 4^{ème} génération.

Cette volonté est également celle de la Région qui a arrêté en juin 2017, les modalités de financements contractuels liées au Contrat Cadre d'Action Territorial 2014-2020.

Nos partenaires aspirent en effet aujourd'hui à rassembler en un seul contrat leurs financements qui viendront « en appui des projets d'investissements innovants et structurants, de nature à développer le Cotentin et son attractivité, en assurant l'équilibre entre les projets ruraux et urbains ».

La Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation a donc initié un travail de recensement auprès des directions et des communes pour construire le futur contrat. Une première maquette de projets a été présentée aux techniciens de la Région et du Département en octobre 2017, et le contrat de territoire 4^{ème} génération doit être finalisé en 2018.



Développement Économique et Enseignement supérieur

Développement Économique	28
Économie Sociale et Solidaire	29
Enseignement Supérieur	29

40
ZONES D'ACTIVITÉS
soit 350 hectares

544
EMPLOIS DE L'ESS
créés entre 2012 et 2016.

15 000 m²
D'ESPACES D'ACTIVITÉ



Le 6 juillet 2017, la 1^{re} rencontre de l'Attractivité économique.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation de Zones d'Activité économiques. Elle intervient également en matière d'immobilier (bureaux, ateliers...). C'est à travers cette compétence que s'exerce principalement l'action de l'agglomération en matière de développement économique et plus précisément, d'implantation d'entreprises. Cette action est déterminante pour accueillir de nouvelles entreprises et accompagner le développement de celles qui sont installées. L'agglomération est donc à l'écoute du tissu économique afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet, les entreprises en développement, et de disposer d'une offre immobilière et foncière appropriée. Elle vient notamment régulièrement à la rencontre des entreprises (plusieurs visites en 2017 et organisation le 6 juillet d'un séminaire à la Cité de la Mer avec environ 80 participants). Elle agit aussi pour favoriser le déploiement des filières économiques sur son territoire, en particulier en soutenant des projets innovants. Enfin, l'agglomération du

Cotentin a signé en 2017 des conventions de partenariat avec les consulaires (Chambre des Métiers, Chambre de Commerce) afin d'articuler les interventions de chacun et de mener des actions communes.

L'année 2017 a globalement permis de mettre en place l'action économique avec, pour la 1^{re} fois, une organisation institutionnelle à une échelle pertinente. L'agglomération disposera ainsi de moyens plus conséquents pour favoriser l'attractivité économique du territoire.

Exemples d'actions menées en 2017 :

- Ouverture d'une antenne de la Chambre des Métiers à la pépinière d'entreprises des Hauts de Quincampoix ;
- Mise en place d'une cellule d'accompagnement des salariés pour centraliser toutes les demandes liées aux installations (02 33 88 46 88) ;
- Approbation d'un taux unique de Cotisation Foncière des Entreprises sur le Cotentin (21,02 % taux inférieur à la moyenne nationale dans un objectif d'attractivité économique) ;
- Soutien de l'agglomération à plusieurs projets en lien avec l'hydrogène : inauguration des locaux de l'entreprise Ergosup, à Cherbourg-en-Cotentin, engagement de l'agglomération dans le projet régional Eas-hymob (visant à installer des stations-service à hydrogène).



Inauguration des locaux d'ErgoSup.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Communauté d'agglomération du Cotentin soutient l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Elle a repris ainsi les engagements de l'ancienne Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) en appliquant, sur le Cotentin, un plan d'actions spécifique approuvé fin 2015, en particulier pour communiquer et pour accompagner les structures de l'ESS et les porteurs de projets. C'est dans ce cadre que l'agglomération a mis en place un comité de suivi regroupant une trentaine de structures. De même, elle accueille, informe et oriente les porteurs de projet et les structures de l'ESS.

Actions particulières menées en 2017 :

- Adhésion au réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire, qui vise à partager des expériences et des initiatives en matière d'ESS ;
- Un premier appel à projets en novembre 2017, avec 12 000 € de dotation pour 3 lauréats ;
- Organisation d'un 1^{er} salon d'affaires « ESSpresso en Cotentin », avec des ateliers (sur la commande publique, le bénévolat, l'entrepreneuriat), des RDV d'affaires et un forum grand public, qui auront attiré plus de 300 visiteurs.



La journée de l'ESS.



Chiffres clés sur l'ESS dans le Cotentin :

526
établissements
employeurs
(associations,
coopératives,
mutuelles,
fondations) ;

6352
salariés
(soit 5 493 ETP)

13,1%
de l'emploi
salarié privé

L'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN).



L'EMPLOI, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'agglomération du Cotentin a délibéré courant 2017 pour prendre les compétences suivantes :

- Soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche ;
- Soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Cotentin.

Ces compétences seront exercées à compter du 1^{er} janvier 2018.

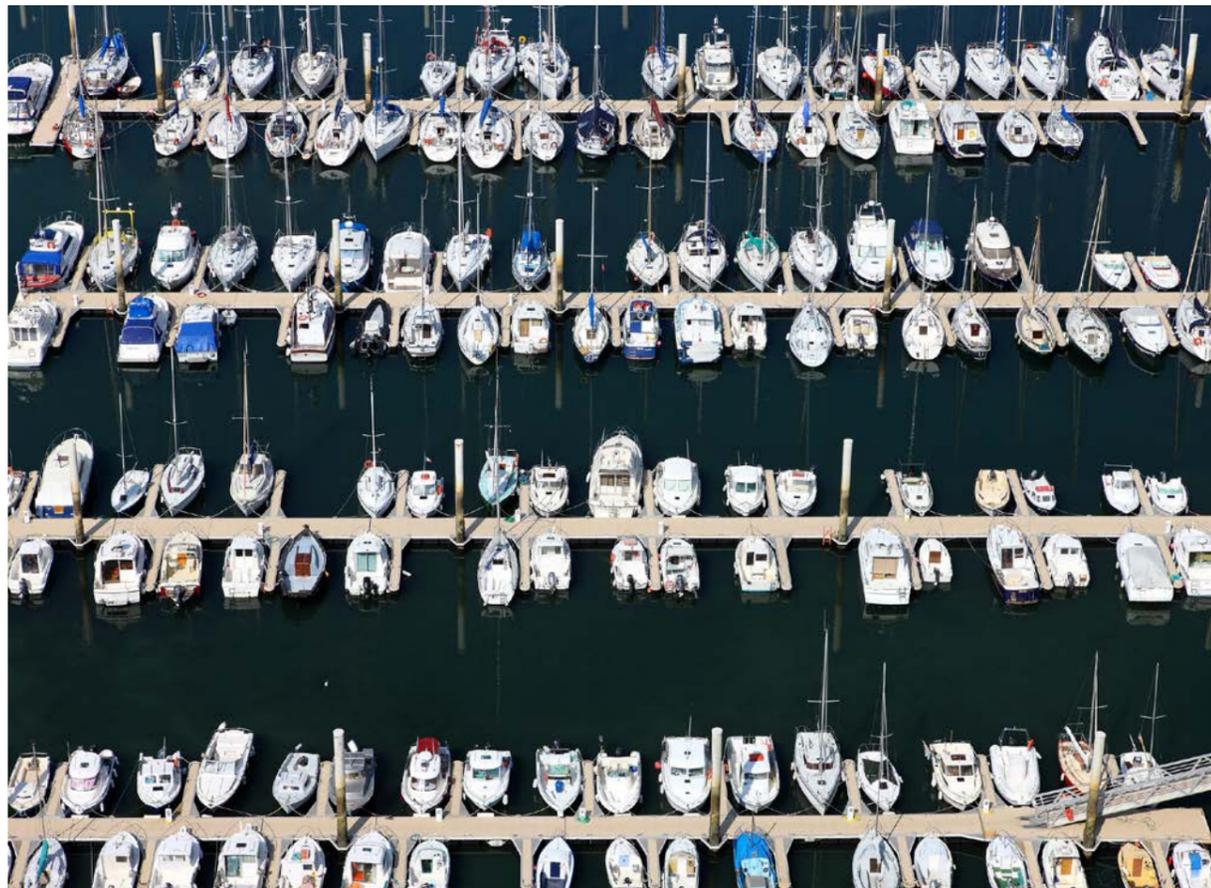


Le Tourisme

170
MONUMENTS HISTORIQUES

6
JARDINS REMARQUABLES

197 km
DE SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE GR223



L'économie touristique est une composante importante de la production de richesse. Au-delà de cet aspect, le tourisme est un enjeu fédérateur pour les territoires et notamment pour ceux qui placent l'attractivité au cœur de leurs projets de développement.

Cette prise de compétence à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Cotentin nécessite la mise en place d'une nouvelle organisation pour porter au mieux les orientations du territoire et permettant ainsi de :

- démultiplier les forces de marketing afin de renouveler l'image du Cotentin ;
- développer une offre touristique nouvelle ;
- mieux accueillir les visiteurs (les bureaux d'accueil des Offices de tourisme sont maintenus et seront harmonisés) ;
- soutenir et organiser les acteurs de l'économie touristique.

Afin de regrouper les 10 Offices de Tourisme et le Pays d'Accueil Touristique (PAT) du Cotentin, soit une cinquantaine de collaborateurs, au sein d'une même structure pour porter un nouveau dynamisme, l'agglomération du Cotentin a fait le choix de créer une Société Publique Locale (SPL) pour :

- permettre la mise en œuvre d'une gouvernance

associant, au côté de la Communauté d'agglomération : les communes membres, et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin partenaire touristique majeur.

- la convergence des multiples statuts des offices existants (EPCI, régie, association, etc.) ;
- la possibilité de pouvoir, pour les collectivités actionnaires, confier à la société la réalisation de prestations.

La SPL de Développement Touristique du Cotentin a été créée par une assemblée constitutive le 27 septembre 2017 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 2 novembre 2017.

Les statuts de la société expriment l'ambition de couvrir un large champ d'intervention en faveur du développement touristique.

Afin de constituer cette SPL, 27 collectivités ont délibéré au cours de l'été 2017 afin de devenir actionnaire d'une société dont les principales caractéristiques sont :

- un capital social de 760 410 €,
- une composition de l'actionariat et des administrateurs :
 - > La Communauté d'agglomération du Cotentin, à hauteur de 492 030 € ;
 - > La Communauté de Communes de la Baie du

- Cotentin à hauteur de 44 730 € ;
- > La Commune de Barneville-Carteret à hauteur de 44 730 € ;
- > La Commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 44 730 € ;
- > La Commune de La Hague à hauteur de 44 730 € ;
- > La Commune de Saint-Vaast-la-Hougue à hauteur de 44 730 € ;
- > Les 21 autres communes membres de l'assemblée spéciale à hauteur de 44 730 € (Barfleur, Breteville-en-saire, Bricquebec, Denneville, Fermanville, Flamanville, Gatteville-Le-Phare, Les Pieux, Les Moitiers d'Altonne, Montebourg, Portbail, Quettehou, Quineville, Reville, Saint-Pierre-Église, Saint-Sauveur le Vicomte, Siouville-Hague, Surtainville, Treauville, Valognes, Vicq-sur-mer);
- un budget d'objectif d'environ 4,5 M€ ;
- 53 Equivalents Temps Plein (ETP), soit 75 contrats de travail ;
- 19 points d'accueil du public répartis dans 5 grands territoires d'intérêt géo-touristique : Côte des Isles, La Hague, Cherbourg-en-Cotentin, Val de Saire et du Cœur Cotentin.

Ce travail de préparation administrative et financière a permis à la SPL de Développement Touristique du Cotentin d'entrer en fonctionnement le 1^{er} janvier 2018 avec l'intégration de l'ensemble des personnels dans la même structure.

La société est pilotée par un Directeur Général, arrivé en fonction mi-octobre 2017.

Le premier Conseil d'Administration de la nouvelle société s'est déroulé le 20 décembre 2017 avec comme ambition d'assurer une continuité de service, de transférer les contrats de travail et de proposer un nouveau mode de fonctionnement.

Au-delà de la poursuite de la structuration de la SPL et de la préparation de la saison, les objectifs pour l'année 2018 seront de trouver un meilleur mode d'association des socio-professionnels à la gouvernance de la société. De même, l'agglomération écrira sa stratégie touristique et veillera à la partager avec les professionnels du secteur.

Le tourisme dans le Cotentin, c'est :

- 230 M€ de dépenses de consommation ;
- 2 400 emplois ;
- 2,37 millions de nuitées marchandes et près de 4,6 millions de nuitées dans des hébergements non-marchands (amis, famille, résidences secondaires,...) ;
- 95 000 lits touristiques dont 31 000 lits marchands et 64 000 lits non-marchands ;
- 69 campings regroupent 13 800 lits ;
- 13 000 résidences secondaires (34% Côtes des Isles) ;
- 10 sites touristiques dans le Cotentin qui totalisent plus de 500 000 visiteurs. 124 sites de visites ;
- La marque Qualité Tourisme regroupe 26 hôtels, 10 campings et 15 restaurants ;
- 35 escales de paquebots avec 65 716 passagers dont 20% partent en excursion dans le Cotentin et 40% visitent Cherbourg ;
- Des labels : 1 Plus beaux village de France, 1 Station classée de tourisme et 5 communes touristiques, 1 site UNESCO, 1 site d'Art et d'Histoire, 1 ville Surf, 11 pavillons bleus (6 ports de plaisance et 5 plages) ;
- Nos visiteurs proviennent majoritairement de Nord-Ouest et à 21% d'Ile de France. 18% viennent de l'étranger à part quasi égale du Royaume-Uni, d'Allemagne et de Belgique ;
- 1 439 km² de superficie ;
- 278 km de côte ;
- 142 000 touristes accueillis en 2016.





La Santé, l'Accès aux soins et l'Accessibilité

La Santé et l'Accès aux soins	36
L'Accessibilité	37

97

JEUNES INTERNES
présents aux Paradis
de Cherbourg en 2017

3

MÉDECINS
se sont installés suite
aux actions menées

75 %

DES 350 ARRÊTS DE BUS DU RÉSEAU URBAIN
sont aux normes d'accessibilité



Les Paradis de Cherbourg 2018. Rencontre avec les professionnels.

LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS

La Communauté d'agglomération du Cotentin a intégré l'attractivité médicale au cœur de son action communautaire.

Cette volonté politique forte s'est illustrée lors de la séance du conseil du 29 juin 2017, par la prise de compétence facultative « Santé et Accès aux soins » et plus précisément :

- actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé ;
- actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention ;
- coordination générale des actions de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire ;
- élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal ;
- élaboration, mise en place, signature et gestion d'un contrat local de santé.

Au-delà des actions de promotion, comme « les Paradis de Cherbourg », plusieurs infrastructures de soins de premier secours, comme des Pôles de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), des Maisons pluridisciplinaires de Santé ou un Centre de Santé ont été créés ou sont sur le point de voir le jour avec le concours des collectivités.

Dans ce contexte, l'agglomération a décidé de procéder à la mise en œuvre d'un diagnostic santé avec proposition d'un plan d'actions opérationnel à l'échelle intercommunale. Le Cabinet Acsantis a été retenu pour mener cette étude. Ce diagnostic piloté par la Communauté de l'agglomération est établi en lien avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS), Cherbourg-en-Cotentin et le département de la Manche.

Ainsi, le 6 décembre 2017, une soirée de mobilisation s'est tenue avec les représentants de différentes structures médico-sociales, les élus et l'ensemble des acteurs de la santé du territoire du Cotentin : médecins de ville,

sages-femmes libérales, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, représentants des structures hospitalières, jeunes praticiens ou internes en médecine du territoire.

Cette 1^{ère} réunion avait pour but de présenter la démarche du diagnostic de santé et d'échanger avec les professionnels présents sur les premiers éléments chiffrés. L'assistance a ainsi été appelée à se mobiliser et à participer activement par l'intermédiaire d'un questionnaire auquel un médecin généraliste sur quatre, installé en libéral sur le territoire, a répondu totalement. Au vu de l'état d'avancement du diagnostic et des différentes phases, une présentation du plan d'action opérationnel se déroulera au second semestre 2018.

Par ailleurs, l'année 2017 a également permis de préparer la prise de compétence de l'agglomération sur le programme de promotion du territoire auprès des futurs praticiens. Afin d'anticiper les départs en retraite de médecins dans les années à venir, les acteurs publics, en lien avec les établissements de santé du Cotentin travaillent conjointement depuis 2013 sur un dispositif global visant à attirer les professionnels de santé. Plusieurs actions mettant en avant l'attractivité et le dynamisme du Cotentin ont été développées. Parmi celles-ci, deux temps forts sont organisés en décembre et en juin : « Les Paradis de Cherbourg » à l'occasion du Festival des Art'zimutés, organisé au mois de juin, et une soirée fin décembre pour accueillir les jeunes internes en stage pour six mois sur le territoire, leur présenter les atouts et susciter l'envie de s'installer dans le Cotentin.

L'ACCESSIBILITÉ

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA), telle que voulue par la loi, est une instance de concertation pour comprendre les besoins et les difficultés des personnes qui ont des mobilités particulières.

Pour la Communauté d'agglomération du Cotentin, née au 1^{er} janvier 2017, cette 1^{ère} année a été l'année de l'installation de la commission au regard des compétences exercées, elle a permis de fixer les modalités de fonctionnement et les premiers objectifs de travail.

La commission est composée de manière paritaire entre des représentants de la Communauté d'agglomération, des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs

économiques et autres usagers du territoire. Conformément à l'art L2143-3 du CGCT, la commission a pour missions réglementaires de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ;
- établir un rapport annuel ;
- être destinataire des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) en tant qu'observateur ;
- réaliser le suivi numérique des établissements qui ont élaboré un Ad'AP.

La commission peut également être force de proposition sur des projets pouvant améliorer l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap. L'année 2018 doit permettre d'ouvrir les chantiers et d'instaurer une réelle concertation entre les différents acteurs.





Les Transports et Mobilités

Le Plan de Déplacements du Cotentin	40
Les Transports publics routiers urbains	41
Les Transports publics routiers non-urbains	43
Les modes doux	43

244
CLIENTS DU TRANSPORT
À LA DEMANDE EN 2017

8
LIGNES RÉGULIÈRES
sur le réseau urbain

1
SERVICE ITINÉO ACCESS
dédié aux personnes en situation de handicap



Lancement du Plan de Déplacements du Cotentin.

LE PLAN DE DÉPLACEMENTS DU COTENTIN : UNE STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE À BÂTIR POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU PLUS GRAND NOMBRE

Suite à sa création, la Communauté d'agglomération du Cotentin est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et doit donc organiser de ce fait, l'ensemble des services de transports publics routiers de voyageurs sur son territoire.

Fort de ce constat, et en raison de son seuil de population dépassant les 100 000 habitants, l'agglomération du Cotentin se doit d'élaborer un « Plan de Déplacements Urbains » (PDU), renommé pour notre territoire « Plan de Déplacements du Cotentin » (PDC), du fait de sa réalité à la fois urbaine et rurale. Ce document de planification a pour objectif de définir une stratégie en matière de mobilité

pour les 10 prochaines années, en se basant sur le diagnostic de l'existant et en proposant des actions pour améliorer l'offre proposée.

Chaque année à la mi-septembre se tient la Semaine européenne de la mobilité. Pour la toute jeune Communauté d'agglomération du Cotentin, l'édition 2017 a été l'occasion d'annoncer le lancement du Plan de Déplacements du Cotentin (PDC), lors d'une conférence-débat au cinéma de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Courant novembre, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PDC a été attribué à un groupement dont le mandataire est le cabinet ITEM Etudes et Conseil. Dans le même temps, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) ont également retenu leurs prestataires. Ces trois documents devront prendre en compte la révision en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et s'articuler avec la procédure d'élaboration de l'ensemble des documents d'urbanisme infra-communautaires (PLUi). Le calendrier ambitieux de ces démarches conjointes prévoit une adoption définitive fin 2019/début 2020.

Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacements ?

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un document essentiel d'observation, de stratégie et de programmation, une feuille de route qui va guider la politique des transports et des mobilités de l'agglomération sur 10 ans (avec une révision possible tous les 5 ans). Sa finalité est de déployer des solutions de transport, des services de mobilité respectueux de l'environnement et répondant aux besoins des habitants.

A quoi cela va-t-il servir ?

L'objectif principal est d'améliorer les conditions de déplacement des habitants de l'agglomération du Cotentin et de tendre vers une rationalisation de l'utilisation de l'automobile en solo.

Les réflexions engagées dans le cadre du PDC, devront nous amener à :

- considérer le mode routier comme un maillon d'un système global de transport au service des besoins de mobilité d'un territoire ;
- offrir des solutions permettant l'émergence d'un autre rapport à la mobilité à travers le développement des modes alternatifs (co-voiturage, autopartage, marche, vélo, etc.) ;
- modifier nos habitudes consistant à préférer systématiquement la voiture, en utilisant chaque solution de mobilité selon sa zone de pertinence ;
- développer une offre de transport compatible avec les enjeux de développement durable, de promotion du cadre de vie et de développement équilibré du territoire.

Poser un diagnostic prospectif de la situation, construire une stratégie de mobilité et la décliner sous la forme d'un programme d'actions accompagné de données chiffrées pour la couverture des coûts d'exploitation des mesures avec son calendrier de réalisation, telles sont les grandes étapes du processus qui devrait s'étaler sur une période d'un an et demi à deux ans.

LES TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS URBAINS

Le réseau Zéphir

Le réseau Zéphir est le réseau de bus qui dessert le territoire de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité, l'agglomération a repris les contrats conclus en 2014 par la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC), qui confiait la gestion quotidienne du service à la société Keolis Cherbourg, sous la forme d'une Délégation de Service public (DSP).

Ainsi, le réseau inclut :

- 8 lignes régulières dont 4 lignes structurantes qui desservent les zones les plus denses ;
- 15 services scolaires : les lignes Domino ;
- 9 services de Transport A la Demande (TAD) : les lignes Itineo à la demande ;
- 1 service Itineo Access dédié aux personnes en situation de handicap ;
- 1 réseau de nuit les vendredis et samedis.

En 2017, 6,6 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau. Sur un jour « type » (jour ouvré en période scolaire), l'exploitant estime qu'environ 13 000 voyages sont réalisés. D'après la dernière enquête de déplacements, réalisée en 2015, il faut savoir que la part modale des déplacements en bus sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin représente 4,40% du total des déplacements.

En 2017, deux projets importants pour l'amélioration du réseau ont été lancés :

- la commande de 4 bus hybrides électriques sur le réseau Zéphir qui sont les prémices d'une volonté forte de l'agglomération de s'orienter vers une mobilité encore plus respectueuse de l'environnement ;
- le lancement de la réflexion sur un nouveau système billettique (technologie de cartes sans contact).



Le Bus Nouvelle Génération (BNG)

Suite à la réunification des territoires, l'agglomération a hérité de la compétence Transports & Mobilités, et, par conséquent, des projets issus des anciennes intercommunalités. Ce qui est le cas du projet de Bus Nouvelle Génération, initié par la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) sous le nom de projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Le projet répond à trois grands objectifs :

- **La performance** : meilleure régularité, plus de fréquence et d'amplitude horaire, plus de confort, une meilleure intégration de l'interopérabilité et une meilleure vitesse commerciale ;
- **L'attractivité** : l'amélioration de la qualité du réseau de transport est recherchée tout en s'inscrivant dans la dynamique de restructuration urbaine du territoire. En plus d'être un projet transport, le Bus Nouvelle Génération est un projet d'aménagement urbain ;
- **Le rééquilibrage** : redonner une place à chaque mode de transport. Le projet s'inscrit en outre dans une forte volonté de développer l'usage des modes de transports alternatifs

(modes actifs et transports urbains) en étant plus compétitif face à la voiture. Ce rééquilibrage s'inscrit dans un fort enjeu de réductions des émissions polluantes.

Concrètement, le projet Bus Nouvelle Génération inclut deux lignes :

- La ligne littorale de Querqueville-Mairie à Tourlaville-Les Flamands en passant par les centres villes de Equeurdreville-Hainneville, Cherbourg et Tourlaville.
- La ligne Sud qui relie le quartier des Fourches à République en passant par le site universitaire, le centre-ville d'Octeville et les quartiers des Provinces et de l'Amont-Quentin.

Ces deux lignes feront partie intégrante du réseau urbain et ne supprimeront pas les autres lignes du réseau.

Un groupe de concertation a été créé en novembre 2017 dans le but de « co-construire » le projet afin qu'il réponde aux besoins de chacun. Aussi, des variantes d'itinéraire seront discutées dans cette instance, ainsi que les possibilités d'aménagements.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a également été désigné dans le cadre du projet à la fin de l'année 2017, avec notamment pour objectif la désignation d'un maître d'œuvre avant la fin de l'année 2018.

Les études se poursuivront ainsi en 2019,

LES TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS NON URBAINS

La compétence « transports non urbains de voyageurs » n'a été transférée à l'agglomération du Cotentin qu'à compter du 1^{er} janvier 2018. Durant l'année 2017, la Région Normandie a été l'unique autorité compétente pour le transport interurbain en lieu et place du Département de la Manche, suite aux évolutions de compétences voulues au plan national par la loi NOTRe du 7 août 2015. Malgré les transferts de compétences, les services proposés aux citoyens sont restés identiques et les dessertes inchangées. La Région Normandie a pu garantir cette continuité en reprenant à son compte l'ensemble des moyens humains et techniques dont disposait le Département de la Manche.

Ainsi, le réseau non urbain de voyageurs sur le territoire de la collectivité se compose en 2017 de :

- **6 lignes régulières « Manéo express » ;**
- **3 lignes estivales, en complément des lignes régulières, pour les mois de juillet-août ;**
- **Un système de transports à la demande, mis en place sur de nombreux Pôles de Proximité.**

Ce service propose un transport de proximité, désigné sous l'appellation «Manéo Proximité». Il est assuré sur réservation préalable, par des véhicules légers de type neuf places, qui facilitent les déplacements en milieu rural depuis le domicile. En outre, il existe des navettes de rabattement vers les lignes Manéo Express, désignées sous l'appellation «navettes Manéo Express» qui permettent de ramener toutes les personnes qui le souhaitent vers les points d'arrêt des lignes régulières.

Pour les transports scolaires, l'agglomération est devenue compétente dès sa création, le 1^{er} janvier 2017. Cependant afin de garantir une continuité de service, la gestion des transports scolaires sur les secteurs non urbains a été confiée, par convention, dans un premier temps au Département, puis à compter du 1^{er} septembre 2017 à la Région (devenue compétente en matière de transports à la place des Départements à cette date) par l'agglomération du Cotentin.

Cette convention, conclue jusqu'en juillet 2020, a vocation à maintenir une continuité dans le transport des 6 900 élèves inscrits au service de transports scolaires sur notre territoire. Toutefois, il convient de préciser que l'agglomération du Cotentin est pleinement compétente pour décider de la création et/ou de la fermeture de point d'arrêt sur son ressort territorial.



LES MODES DOUX

Dans le cadre de sa compétence d'organisation de la mobilité, la Communauté d'agglomération du Cotentin favorise le développement et la promotion des modes de déplacements doux et anime la politique de mobilités sur le territoire.

Depuis le mois d'avril 2017, un Comité modes doux a été mis en place à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, il regroupe des représentants d'associations, de conseils de quartier, du réseau de transport urbain ainsi que des agents et élus. Ce Comité, coprésidé par la Communauté d'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin, se réunit chaque trimestre. Les réunions sont un lieu de présentation de projets, de retour d'expérience et de travail sur des dossiers tels que des projets d'aménagements piétons et cyclables.

Le travail au sein du Comité modes doux a notamment permis la mise en place d'animations variées à destination du public dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité en 2017.

L'animation de la politique mobilité et l'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagements sera étendue et adaptée au fur et à mesure à l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération.

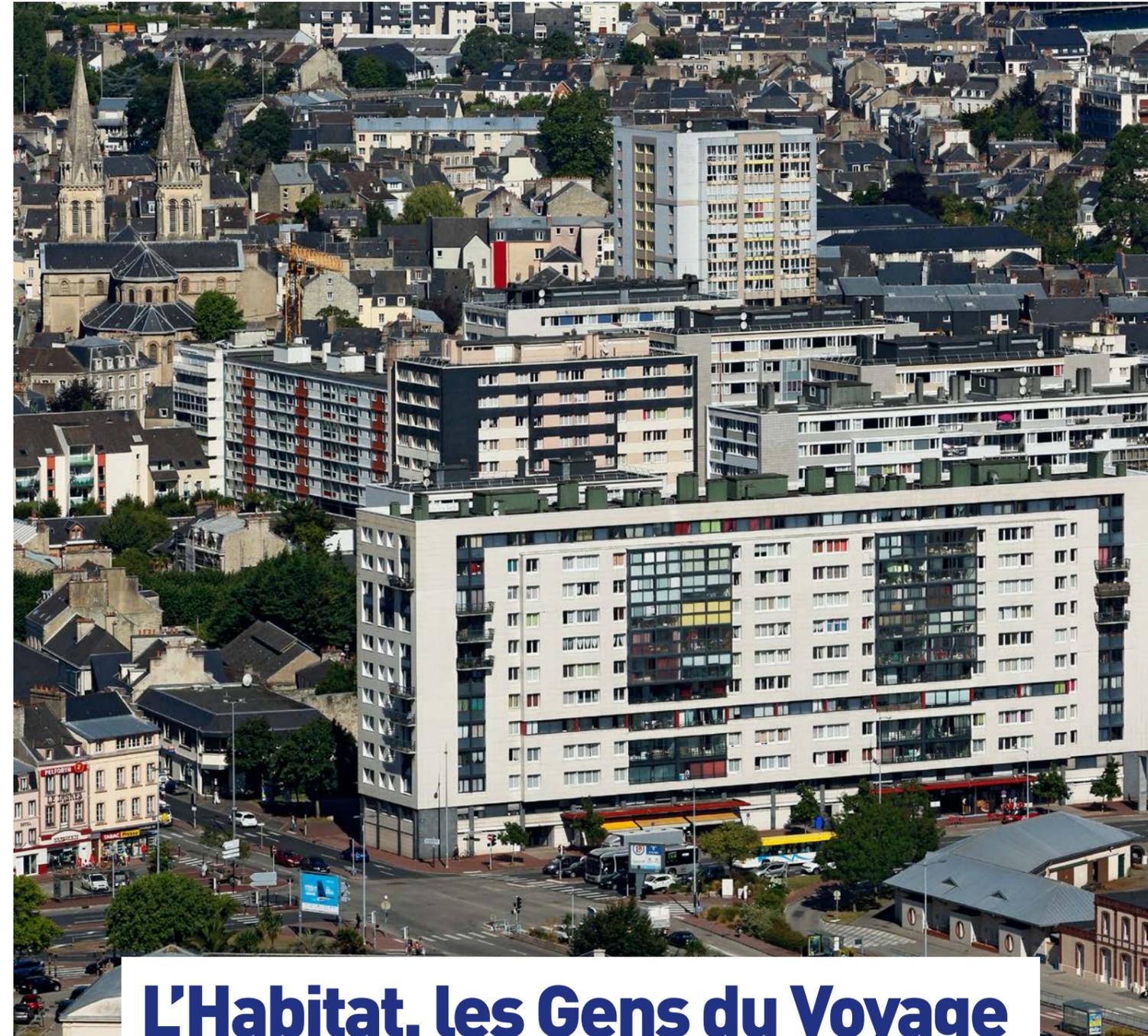
En 2017, le transport à la demande c'est :

52 835 KM
parcourus

3 647
trajets



Sources : Région Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Communauté d'Agglomération du Cotentin
Fonds de plans : BD TOPO IGN, Cadastre DGFI 2016
Réalisation : SIG Cherbourg-en-Cotentin, SIG Communauté d'Agglomération du Cotentin, Anais FOURRE, octobre 2017



L'Habitat, les Gens du Voyage et la Politique de la ville

L'équilibre social de l'habitat	46
La politique de la ville et le Renouveau Urbain	47
L'accueil des Gens du Voyage	48

19 081
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
soit 51,1% du parc locatif social
du département de la Manche

90 %
TAUX DE REMPLISSAGE
des aires des Gens du Voyage

3
AIRES DÉDIÉES AUX GENS DU VOYAGE
sur le territoire



L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Cotentin est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. A ce titre, elle a souhaité engager dès le premier semestre 2017 des actions importantes en matière d'habitat, à savoir l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) couvrant la totalité de son territoire et la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement dont la principale mission devra permettre de définir les orientations en matière d'attribution de logements locatifs sociaux dans le respect du principe du droit au logement.

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Ce programme constituera à terme le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique de l'habitat, établi pour une période de 6 ans. Il permettra à la Communauté d'agglomération du Cotentin et à ses communes membres de disposer à l'horizon 2020, d'un cadre programmatique visant à répondre aux besoins de logements en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Les objectifs et principes de ce Plan doivent tenir compte de l'évolution démographique

et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territorial en particulier.

Son élaboration s'appuie successivement sur la réalisation d'un diagnostic, la définition d'orientations stratégiques et un programme d'actions. Dans un souci de cohérence et d'articulation, la Communauté d'agglomération du Cotentin a choisi d'élaborer ce document stratégique de manière concomitante avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC).

Dans ce contexte, plusieurs étapes ont été réalisées en 2017 :

- Adoption par le Conseil d'agglomération réuni en séance le 6 avril 2017 de la délibération engageant la procédure d'élaboration du PLH ;
- Lancement en juillet 2017 d'un appel d'offres destiné à disposer d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec le recrutement du Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) en octobre 2017 ;
- Lancement de la première phase de l'étude consacrée à la réalisation d'un diagnostic en décembre 2017 avec un objectif de validation en juillet 2018.

La mission d'élaboration du PLH s'appuie sur un certain nombre de temps d'échanges et de concertations permettant d'associer les différents partenaires à la démarche. Elle prévoit la mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique, d'ateliers territoriaux et de séminaires.

L'habitat sur le territoire, c'est :

- 102 148 logements, soit 34,8% du parc de logements du département de la Manche ;
- 59 % des résidences principales occupées par leurs propriétaires ;
- 39,7 % des résidences principales occupées par des locataires dont 21,3 % par des locataires du parc locatif social.

La création d'une conférence intercommunale du logement

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR », a confié aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la mission de définir des orientations en matière d'attributions de logements locatifs sociaux en s'appuyant sur les travaux d'une conférence intercommunale du logement.

Le Conseil communautaire de l'agglomération s'est prononcé favorablement pour la création et la mise en place d'une conférence intercommunale du logement lors de la séance du 29 juin 2017.

Cette instance est co-présidée par le Préfet du département et le Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

La réunion d'installation s'est déroulée le 17 novembre 2017. Elle a conclu à la nécessité d'engager dans un premier temps, un travail de diagnostic approfondi.

Le logement locatif social, c'est :

- 5 principaux bailleurs sociaux gérant près de 97,5% du parc de logements locatifs sociaux ;
- 4 549 demandes de logements locatifs sociaux ;
- 2 246 attributions de logements réalisées en 2017.

LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le contrat de ville

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville en ce qui concerne le suivi, le pilotage, la coordination et la mise en œuvre du contrat de ville. Le contrat de ville avait été signé par la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) en 2015 et concerne par conséquent les quartiers dits prioritaires de Cherbourg-en-Cotentin. L'année 2017, 3^e année de mise en œuvre du contrat, a donc vu notre EPCI reprendre son pilotage en lien avec les services de l'Etat. Il s'agit principalement d'effectuer la coordination et le suivi du plan d'actions, notamment l'accompagnement des conseils citoyens, instances de participation dédiées au contrat.

Par ailleurs, l'agglomération, bénéficiant de moyens humains mutualisés avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin, a élaboré et suivi la programmation 2017, dont l'accompagnement des porteurs de projets et l'aide à la décision politique suite à la réduction de l'enveloppe spécifique politique de la ville impactant les projets locaux. Au final, les crédits spécifiques de l'Etat dédiés à ce contrat ont été de 361 140 € en 2017. Ils ont bénéficié à 51 projets, dont 83 % sur le volet cohésion sociale, 14% sur le volet emploi et développement économique et 3% sur le volet cadre de vie.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

La Communauté d'agglomération du Cotentin doit mettre en place à l'échelle de son territoire un CISPD. L'année 2017 n'a pas permis cette installation qui ne sera effective qu'après délibération du Conseil communautaire en 2018.

Le projet de renouvellement urbain du quartier - Les Fourches /Charcot- Spanel

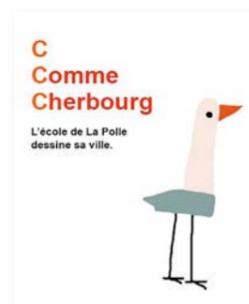
Le quartier Les Fourches/Charcot-Spanel, situé au cœur de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, est l'un des trois quartiers prioritaires de l'agglomération, au titre de la politique de la ville. Il compte parmi les 200 quartiers d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui feront l'objet d'un projet de renouvellement urbain dans les années à venir.

Le projet de renouvellement urbain a débuté en 2016, par la signature d'un protocole avec les différents partenaires. L'année 2017 a vu la Communauté d'agglomération du Cotentin hériter, dans le cadre de ses compétences obligatoires, du pilotage de ce projet en lien avec Cherbourg-en-Cotentin. Elle a été consacrée à la réalisation d'une étude menée par « la Fabrique Urbaine », spécialisée en architecture et urbanisme, en lien avec les bailleurs sociaux, les acteurs du quartier et les habitants, étude qui se poursuit en 2018, avec la consolidation des scénarii d'évolution du quartier. Ce projet urbain vise à renforcer l'attractivité résidentielle du quartier, à le décloisonner en l'ouvrant sur les centres historiques de Cherbourg-Octeville et d'Équeurdreville, à créer des cheminements piétons pour améliorer la circulation entre le haut et le bas du quartier, à y faire émerger des « cœurs de quartier ».

La signature de la convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et les partenaires est prévue fin 2018 – début 2019, pour définir un programme d'investissement et de phasage des travaux sur 6 ans, période de contractualisation avec l'ANRU pour l'engagement des travaux inscrits dans la convention.

En 2017, dans ce cadre, des ateliers participatifs, des réunions publiques, des permanences d'information ont eu lieu associant des habitants et des représentants des équipements du quartier. Par ailleurs, deux représentants du conseil citoyen (habitants et associations) sont associés aux instances de pilotage.

Parallèlement, la Direction du renouvellement urbain de Cherbourg-en-Cotentin construit des actions qui doivent permettre de préfigurer la maison du projet (ouverture prévue en 2019) et d'associer de manière approfondie les habitants aux réflexions concernant le devenir de leur quartier. L'année 2017 a été consacrée à un travail de mise en réseau des acteurs du quartier. Les établissements d'enseignements font l'objet d'une attention particulière dans la mesure où ils peuvent permettre d'élargir la diversité des publics associés (écoliers et leurs familles, lycéens, étudiants) et de mettre en place des projets participatifs et artistiques utiles à la fois pour la transformation du quartier et son changement d'image. Ainsi, sur l'année scolaire 2017-2018, les élèves de l'école de la Polle ont réalisé un abécédaire illustré, « C comme Cherbourg ». A la manière de l'illustrateur anglais Paul Thurlby, ils ont représenté ce qui, à leurs yeux, constitue les éléments remarquables de Cherbourg-en-Cotentin.



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des Gens du Voyage est une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération. Cette compétence, au regard de la loi, consiste en l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil, reconnues par l'État, et des terrains familiaux locatifs.

La coordination de l'accueil des Gens du voyage

Cette compétence s'exerce dans une approche de coordination et de soutien aux communes. Depuis la prise de compétence au 1^{er} janvier 2017, l'agglomération a souhaité étendre son accompagnement vers les communes membres ayant transféré la compétence Gens du Voyage et les pouvoirs de police spéciales.

En 2017, l'agglomération a instauré :

- une coordination spécifique durant la période estivale ;
- la mise en place d'instances de coordination à l'échelle de la collectivité telle que le comité de pilotage et le comité technique de suivi.

La Communauté d'agglomération du Cotentin participe aux instances de coordination départementale telle que la Commission consultative des Gens du Voyage en charge du Schéma départemental.

Il a été convenu, lors du premier bilan estival relatif à l'accueil des Gens du Voyage, d'élaborer un guide d'accueil des Gens du Voyage à l'attention de l'ensemble des élus et des partenaires de l'agglomération. Issu d'un travail partenarial, ce guide initialisé en 2017 a pour objectif d'accompagner les élus du Cotentin dans l'accueil des Gens du Voyage (parution du guide 1^{er} semestre 2018).

La création, l'entretien et la gestion des aires d'accueil permanentes

La gestion des aires d'accueil coordonnée par l'agglomération en lien avec les communes d'implantation et les partenaires a comme objectifs principaux de donner des droits à la communauté des Gens du Voyage et de lui faire respecter un certain nombre de devoirs. La mise en place du plan socio-éducatif et de ses actions renforce l'intégration des Gens du Voyage en permettant un accompagnement en matière d'insertion professionnelle, d'accès aux droits, à l'éducation et à la santé ainsi que des actions et démarches permettant leur intégration dans



Aire d'accueil des Gens du Voyage à Valognes.

les actions de la vie locale. D'autre part, l'agglomération souhaite que les utilisateurs des aires respectent un certain nombre de devoirs notamment au travers du respect du règlement intérieur.

Sur l'agglomération, 3 aires sont inscrites au schéma départemental en vigueur : les 2 aires de Cherbourg-en-Cotentin en fonction depuis 2007 et l'aire de Valognes (livraison en juillet 2018).

Les aires disposent des emplacements suivants (un emplacement équivaut généralement à 2 places de caravanes) :

- Cherbourg-en-Cotentin aire Jack MESLIN à Cherbourg-Octeville 16 emplacements, 32 places ;
- Cherbourg-en-Cotentin aire BRECQUECAL à Tourlaville 7 emplacements, 14 places ;
- Valognes aire du GIBET 12 emplacements, 24 places.

Les aires sont gérées par un marché de services annuel reconductible sur 4 ans entre 2015 et 2018. Pour 2017 SOLIHA est le gestionnaire des aires de Cherbourg-en-Cotentin.

La gestion consiste notamment à enregistrer les arrivées et les départs, percevoir les droits de place et la consommation des fluides, faire

respecter le règlement intérieur et appliquer le plan socio-éducatif.

En 2017, un des chantiers importants des aires d'accueil de Cherbourg-en-Cotentin a été celui de la remise aux normes de sécurité et en particulier de l'installation électrique devenue vieillissante, chantier achevé au premier semestre 2018.

Les aires de Cherbourg-en-Cotentin connaissent des taux importants de remplissage, souvent supérieurs à 90%.

Enfin, en 2017, l'agglomération du Cotentin a initialisé une coordination estivale permettant la gestion et la médiation des moyens et grands passages, sur les sites concernés par un grand passage tel que « l'Agora » à Cherbourg-en-Cotentin et « la Hougue » à Saint-Vaast-la-Hougue.





Les Plans Locaux d'Urbanisme

La planification	52
L'instruction des autorisations du droit des sols	52
L'exercice du droit de préemption urbain	52

7
PLANS LOCAUX D'URBANISME
infracommunautaires (PLUi)

3
CENTRES INSTRUCTEURS
des Autorisations d'Urbanisme (CIAU)

4 448
AUTORISATIONS
des droits du sol instruites

LA PLANIFICATION

La Communauté d'agglomération est en charge de la mise en place d'une stratégie coordonnée de la planification des sols sur le Cotentin. Afin d'intégrer les spécificités de son territoire, respecter les démarches déjà engagées et associer les élus communaux dans son élaboration, le Conseil communautaire a fait le choix d'organiser cette stratégie autour de 7 documents de planification urbaine dénommés Plans Locaux d'Urbanisme Infracommunautaires (PLUi).

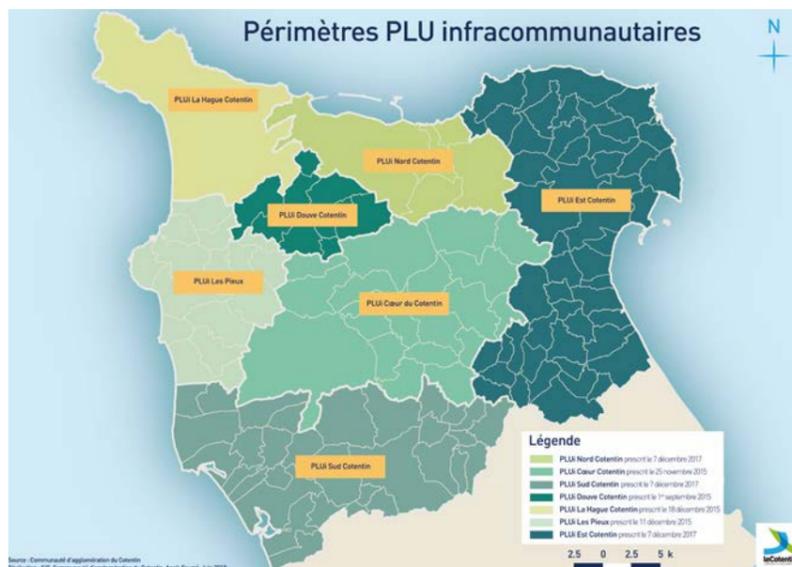
Un territoire couvert par 7 PLUi

En 2015, 4 PLUi ont été prescrits par les anciennes Communautés de communes :

- Le PLUi Douve et Divette prescrit le 1^{er} septembre 2015 ;
- Le PLUi Cœur du Cotentin prescrit le 25 novembre 2015 ;
- Le PLUi Les Pieux prescrit le 11 décembre 2015 ;
- Le PLUi La Hague prescrit le 18 décembre 2015.

Après avoir obtenu une dérogation préfectorale accordée aux EPCI de plus de 100 communes, le Conseil communautaire a prescrit, le 7 décembre 2017, trois nouveaux PLUi, afin de couvrir l'ensemble de son territoire :

- Le PLUi Sud Cotentin ;
- Le PLUi Est Cotentin ;
- Le PLUi Nord Cotentin.



Le territoire est donc entièrement couvert par 7 PLUi infracommunautaires.

La construction du PLUi : une gouvernance harmonisée

Une charte de gouvernance commune aux 7 PLUi a été signée lors de la Conférence Intercommunale des Maires du 30 novembre 2017. Elle définit le mode d'élaboration des PLUi qui se fait en concertation avec les communes membres, la population et les personnes publiques associées.

Trois instances de décision sont créées. Elles seront les garantes :

- qu'une représentation paritaire d'élus communautaires et municipaux sera respectée ;
- que soient prises en compte les spécificités de chaque territoire ;
- que la cohérence des démarches des 7 PLUi soit respectée à l'échelle du Cotentin au travers du Comité de cohérence, instance commune à tous les PLUi.

L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Au 1^{er} janvier 2017, 3 Centres Instructeurs des Autorisations d'Urbanisme (CIAU) ont été mis en place sur l'ensemble du territoire. Ces derniers instruisent les autorisations du droit des sols pour 120 communes sur la base d'une convention signée entre la commune et l'agglomération du Cotentin.

Durant l'année 2017, au total 4 448 autorisations ont été instruites dont :

- 1 329 Déclarations Préalables (DP)
- 1 210 Permis de Construire (PC)
- 43 Permis d'Aménager (PA)

Concernant le Droit de Préemption Urbain (DPU) :

- 851 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées en 2017,
- 3 communes pour lesquelles l'agglomération du Cotentin a institué le DPU,
- 1 commune dont l'exercice du DPU lui a été délégué.



L'Eau et l'Assainissement

Le cycle domestique de l'eau 54

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations 55

579
OUVRAGES DE PROTECTION
du littoral

625 km
DE RÉSEAU D'EAU POTABLE

18
STATIONS D'ÉPURATION



LE CYCLE DOMESTIQUE DE L'EAU

En 2017, du fait de l'intégration des compétences exercées par les ex-Communautés de communes, la Communauté d'agglomération a dû gérer les compétences eau potable, assainissement collectif des eaux usées et assainissement non-collectif des eaux usées sur une partie de son territoire.

L'Eau Potable

La compétence Eau Potable consiste à assurer l'alimentation des foyers du territoire par les ressources naturelles disponibles, après avoir procédé à un traitement les rendant propre à la consommation.

De fait, la compétence Eau Potable se compose réglementairement des missions suivantes :

- Prélèvement dans le milieu Naturel ;
- Production d'eau potable ;
- Stockage ;
- Distribution.

En 2017, cette compétence sur le territoire de l'agglomération concernait 25 000 habitants répartis sur 27 communes

L'Assainissement Collectif

La compétence Assainissement Collectif a pour but de restituer au milieu naturel les eaux souillées par les diverses activités humaines en s'attachant à les rendre acceptables par les milieux récepteurs.

La compétence Assainissement se compose réglementairement des missions suivantes :

- Collecte des eaux usées en limite de propriétés ;
- Transport ;
- Traitement avec rejet dans le milieu naturel.

En 2017, cette compétence sur le territoire de la collectivité concernait 25 000 habitants répartis sur 43 communes.

L'Assainissement Non-Collectif

La compétence Assainissement Non-Collectif (ANC) concerne les citoyens non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Elle permet à l'EPCI de les accompagner dans l'obtention d'équipements assurant un traitement efficace de leurs eaux usées.

Dans ce cadre, l'agglomération du Cotentin a fait le choix d'exercer les missions rendues obligatoires par la réglementation à savoir :

- Validation des projets de mise en place d'installations réglementaires ;
- Vérification des travaux afin de s'assurer ; que ceux-ci correspondent au projet validé ;
- Contrôle des installations existantes dans l'objectif à long terme d'avoir un parc d'installations efficace et respectueux de l'environnement.

En 2017, 52 habitants et 139 communes étaient concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Prise de compétence

En 2017, du fait de l'intégration des compétences exercées par les ex-Communautés de Communes, la Communauté d'agglomération a dû gérer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur une partie de son territoire.

Cette compétence GEMAPI s'est donc exercée dans la continuité des démarches engagées par certaines Communautés de communes.

2017 : Continuité d'action et anticipation

- Poursuite des travaux de restauration des cours d'eau sur les Bassins versants de La Saire, de La Sinope et les Fleuves Côtiers du territoire de la Côte des Isles ont été poursuivis en 2017 ;



PATRIMOINE DE L'AGGLOMÉRATION EN 2017

Compétence Eau Potable	
Usines de production	7
Réservoirs	18
Linéaire de réseau	625 km
Nombre d'abonnés	13 000
Compétence Assainissement Collectif	
Linéaire de réseau	240 km
Postes de relevage	160
Stations d'épuration	18
Nombre d'abonnés	12 000
Compétence Assainissement Non-Collectif	
Néant	Ouvrages propriétés des usagers

- Surveillance et actions localisées sur le littoral ;
- Travaux préparatoires à une prise de compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire à l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2018.

Périmètre d'action

La compétence GEMAPI est réglementairement définie sous plusieurs aspects :

- Le volet cours d'eau : engager les démarches nécessaires (entretien, restauration) pour assurer la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau ;
- Le volet inondation : concerne aussi bien les inondations par débordement de cours d'eau que celles par submersions marines ;
- Le volet écosystèmes aquatiques : protection et restauration des zones humides et espaces boisés.

Une intégration au sein de l'agglomération qui permet une action intégrée du Cycle de l'Eau.

Le territoire de l'agglomération présente des linéaires de cours d'eau et de traits côtiers conséquents

2 000 KM de cours d'eau

200 KM de côtes



le Développement Durable, la Gestion des Déchets, le Plan Climat Air Énergie Territorial et les Actions de prévention

La collecte des déchets ménagers et assimilés	58
Actions de prévention et développement du recyclage	60
Le Développement Durable	60
Lancement du Plan Climat Air-Énergie-Territorial (PCAET)	62

69 856
TONNES DE DÉCHETS
collectés en déchèteries

833
COMPOSTEURS
distribués

6 960
TONNES DE VERRES
(38,32 kg/an/hab)

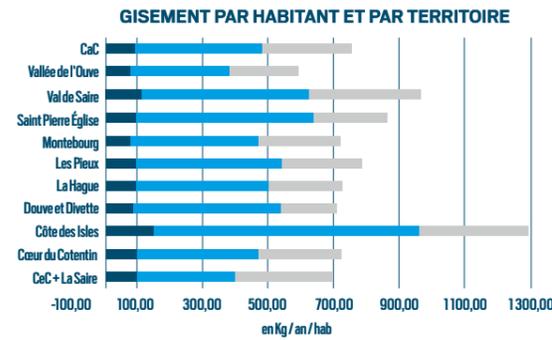
LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Direction Déchets Ménagers et Assimilés gère pour l'ensemble du territoire de l'agglomération du Cotentin :

- La collecte en porte à porte et en apport volontaires des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des recyclables (verre et emballages) ;
- Le transport et le traitement de l'ensemble des déchets collectés ;
- La gestion et l'exploitation de 25 installations dont 15 déchèteries, 6 sites de transferts, 2 centres de stockages de déchets inertes, 1 centre de compostage et 1 centre de tri ;
- La mise en œuvre et le suivi du plan de prévention des déchets.

La direction se compose de 237 agents répartis en 6 unités :

- Ressources administratives ;
- Prévention des déchets et développement du recyclage ;
- Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Déchèteries ;
- Transfert, Transport, Traitement ;
- Tri et valorisation des emballages ménagers recyclables.



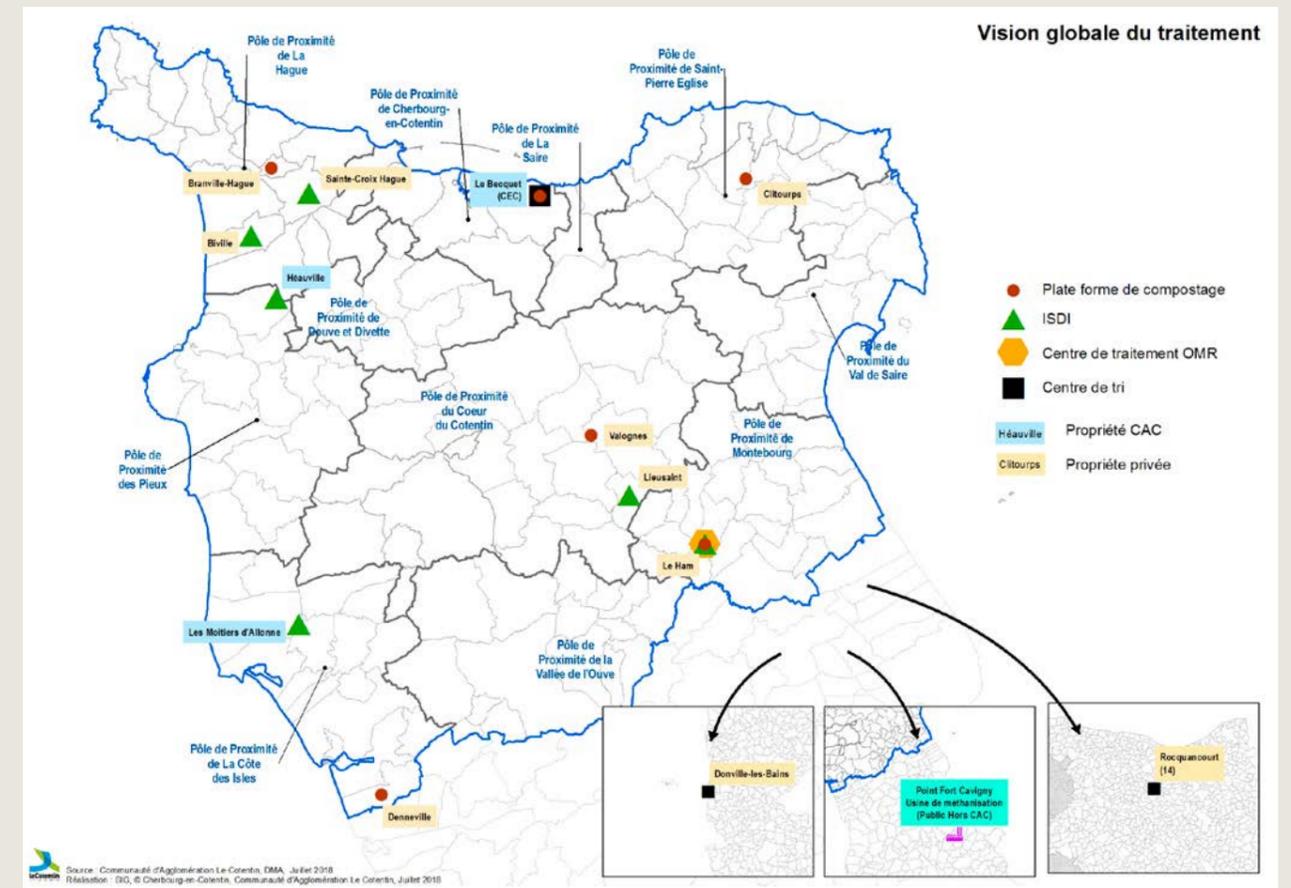
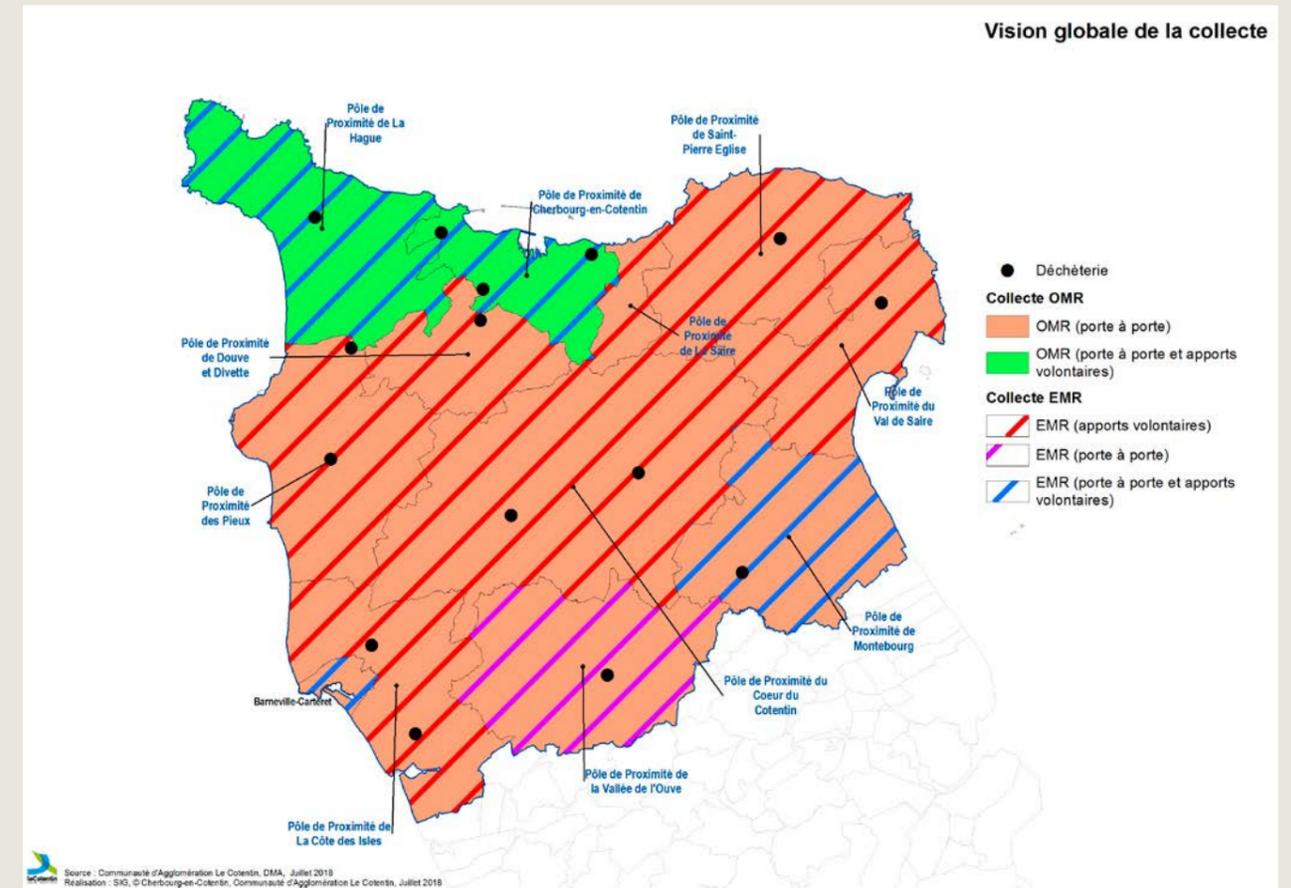
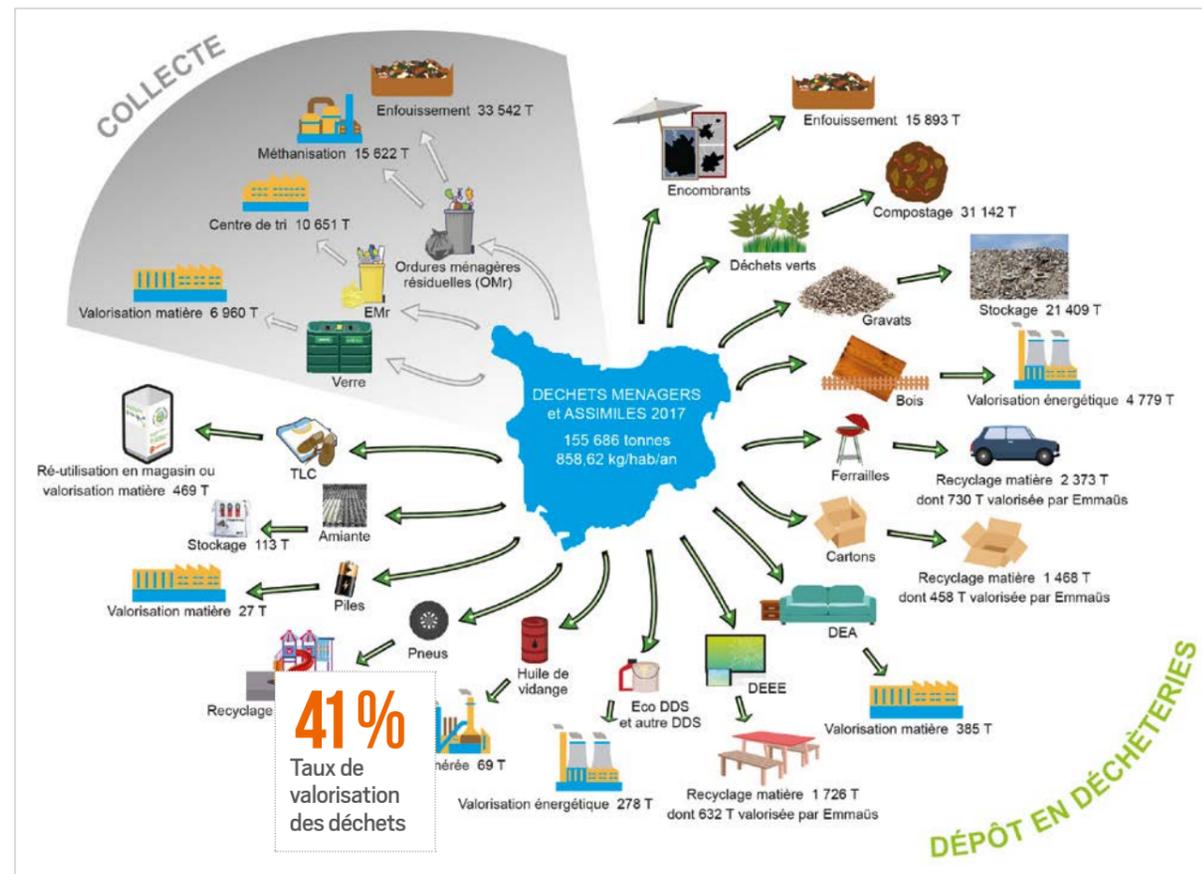
Pour rappel, les habitants de la Saire utilisent les déchèteries de Cherbourg-en-Cotentin, c'est pourquoi ils apparaissent ensemble sur le graphique ci-dessus. (A noter que dans ce gisement, on trouve également des tonnages issus du territoire de la Hague).

Le tonnage de déchets traités (comprenant les déchets collectés et les déchets directement déposés aux sites de traitement de l'agglomération) représentent :

- 155 686 tonnes de DMA (858,62 kg/an/hab) ;
- 10 651 tonnes d'Emballages Ménagers recyclables. (58,64 kg/an/hab).

95 %
des habitants sont collectés en porte à porte pour les OMr

53 %
pour les Emballages Ménagers recyclables (EMr)



ACTIONS DE PRÉVENTION ET DÉVELOPPEMENT DU RECYCLAGE

L'unité prévention des déchets et développement du recyclage a pour vocation de sensibiliser les usagers au tri des déchets mais également à les initier à des gestes de prévention qui leur permettront de réduire leurs productions de déchets.

L'équipe est composée de **9 agents**.

Les missions principales sont :

- La sensibilisation du grand public aux consignes de tri ;
- L'animation en milieu scolaire ;
- La réalisation de visites de centres de tri ou de traitement ;
- L'organisation d'événements lors des semaines nationales pour aller à la rencontre du grand public ;
- La mise en œuvre du plan de prévention des déchets avec le déploiement d'actions telles que le broyage à domicile, le compostage individuel ou de proximité, la mise en œuvre de caissons de réemploi en déchèterie, etc. ;
- La réalisation d'outils de communication, de support de jeux, d'affiches, d'exposition, etc.



+ 1 700
foyers sensibilisés
en porte à porte

1 894
usagers sensibilisés
lors de la tenue de
stand (marchés,
foires, etc.) ;

2 500
élèves sensibilisés

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2017 a permis d'organiser la gestion technique et administrative de la Direction Environnement, Énergie et Développement Durable (E2D2). Cette direction est mutualisée entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

La direction traitera les grandes thématiques relatives à :

- la conduite du Plan-Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) et du bilan de gaz à effet de serre (BGES), etc. ;
- l'animation des politiques de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique ;
- le soutien à l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale ;
- l'animation des politiques de développement durable et la conduite de l'Agenda 21 ;
- la mise en valeur de la biodiversité,

- des espaces naturels, des territoires ruraux et de leurs services écosystémiques ;
- les politiques éducatives à l'environnement et au développement durable ;
- le suivi des contractualisations dans le domaine, de l'environnement, du développement durable et de la transition énergétique.

Lancement de la politique de Développement Durable

L'agglomération a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire Durable 2030 » de la région Normandie qui souhaite accompagner techniquement et financièrement 10 territoires dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de développement durable. La démarche de développement durable sera conduite en tenant compte des 17 objectifs du développement durable des Nations Unies et adoptés par la France en 2015 lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.



Dans le cadre de cet appel à projet, seront plus particulièrement accompagnées par la région, les thématiques suivantes :

- l'élaboration d'une démarche interne de développement durable au sein des services ;
- la transition énergétique relative aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables ;
- la biodiversité et la trame verte et bleue ;
- l'économie circulaire dont la réduction des déchets ;
- l'agriculture, la pêche et l'aquaculture durables ;
- le tourisme ;
- l'éducation au développement durable et la jeunesse ;
- le littoral ;
- l'eau et les milieux aquatiques.

L'implication dans la qualité de l'air

Au titre de l'intérêt général, l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ainsi que les personnes privées concourent, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé (article L220-1 du code de l'environnement). La Communauté d'agglomération adhère à l'association régionale Atmo Normandie en charge du contrôle de la qualité de l'air.

Lancement d'une opération groupée d'audits énergétiques de bâtiments

La Communauté d'agglomération a lancé une opération groupée d'audits énergétiques

financée par l'ADEME et la Région Normandie. Cette opération concerne l'amélioration du patrimoine communautaire. Mais l'agglomération a souhaité en faire bénéficier les communes, tant en termes de soutien financier que d'ingénierie.

Organisation de la collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages pour l'année 2018

La Communauté d'agglomération du Cotentin dispose d'un linéaire de plages de qualité. En vue de préparer la campagne touristique de 2018, l'agglomération a préparé en 2017 l'organisation de la collecte raisonnée des « macro-déchets anthropiques » sur les plages du territoire, que sont les Pôles de Proximité des Pieux, de Saint-Pierre Eglise, de Montebourg et de la Côte des Isles.

Cette collecte raisonnée vise à prélever manuellement les déchets échoués, principalement des déchets de la pêche et de la plaisance (cordages, filets, palettes, cageots,...) et les déchets de type « ordures ménagères »





(bouteilles, emballages, sacs, films...)... les éléments naturels, principalement les algues échouées, le bois d'origine naturelle dit « bois flotté », les coquillages et débris organiques ne doivent pas être retirés car ils participent à la vie de l'écosystème. Enfin, les interventions ne doivent pas perturber ou détruire les éventuels nids des espèces protégées tels les gravelots.

Les touristes pourront ainsi bénéficier de plages de qualité, dégagées des déchets dégradant le cadre de vie et pouvant également provoquer des coupures ou des désagréments, dans un environnement concourant au respect et à la protection de la biodiversité. Ce sont près de 50 km de plage qui seront ainsi l'objet d'une attention particulière.

LANCEMENT DU PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE-TERRITORIAL (PCAET)

L'élaboration du Plan Climat de la Communauté d'agglomération du Cotentin a débuté en fin d'année 2017, parallèlement à celles du Plan Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements du Cotentin. Un assistant à maîtrise d'ouvrage, Algoé consultants, accompagne la collectivité jusqu'à l'approbation du 1^{er} Plan Climat prévu fin 2019.

L'engagement de la politique Climat-Air-Énergie de la Communauté d'agglomération ne se limite pas à une question environnementale ou à une obligation réglementaire. Elle représente une opportunité en matière d'optimisation budgétaire, d'attractivité économique et de qualité de vie.

Le calendrier prévisionnel du PCAET :

- **Décembre 2017 à septembre 2018** : diagnostic territorial partagé
- **Septembre à novembre 2018** : définition des orientations stratégiques
- **Novembre 2018 à mars 2019** : rédaction du plan d'actions
- **Mars à mai 2019** : consultation de l'autorité environnementale
- **Avril/mai 2019** : consultation publique
- **Juin à août 2019** : avis de l'Etat et de la Région
- **Fin 2019** : adoption du PCAET

Qu'est-ce qu'un Plan climat ?

C'est un projet de territoire dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et son adaptation, notamment en réduisant sa vulnérabilité. Les efforts portent notamment sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs d'activité, le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique local et la préservation de la qualité de l'air.

Pourquoi ?

La France s'est fixée comme objectif de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de 75% à l'horizon 2050, par rapport à l'année de référence de 1990. Si le sujet est pris en charge au niveau international et national, les réponses relèvent de l'action locale.

Avec la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants, doivent se doter d'un Plan Climat-Air-Énergie-Territorial.



Les équipements communautaires, la Jeunesse, la Petite Enfance et les services de Proximité

Les équipements communautaires	64
La Jeunesse et la Petite Enfance (multi-accueils et les RAM)	65
Les services de proximité	66

9
PÔLES DE PROXIMITÉ

23
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

9
COMPLEXES SPORTIFS



Le Moulin à vent du Cotentin.

LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

A sa création, l'agglomération du Cotentin a hérité de l'ensemble des équipements communautaires gérés par les ex-Communautés de communes. C'est pourquoi, sur l'année 2017, la gestion des équipements communautaires s'est avérée variée.

- 6 Visio-relais ;
- 4 fourrières animales ;
- 5 centres de loisirs ;
- 9 Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) ;
- 9 complexes sportifs ;
- Les Moulins du Cotentin et de Marie Ravenel ;
- Le Cinéma Richelieu de Réville ;
- Le Port Diélette, etc.

Outre la gestion de ces équipements, la Communauté d'agglomération a poursuivi des projets engagés par les anciens Pôles sur des nouveaux équipements notamment :

- L'opération de construction d'un centre socio-culturel à Saint-Pierre-Église ;
- L'opération de construction de locaux communs entre la Communauté d'agglomération (antenne de la Maison de Service Au Public de Valognes (MSAP), RAM et accueil touristique) et la ville de Bricquebec (médiathèque) ;
- les projets de Centre aquatique et de Pôle de Santé Libérale et Ambulatoire (PSLA) à Valognes ;
- le projet de pôle enfance jeunesse à Montebourg, etc.

Que nous réserve 2018 ?

C'est en 2018 que la Communauté a délibéré sur l'intérêt communautaire, notamment porté sur l'habitat, le commerce et les équipements d'intérêt culturel et sportif. Sont conservés au titre du patrimoine communautaire :

- Les casernes de gendarmerie ;
- les différents biens loués par la Communauté d'agglomération (logements, bâtiments de bureau de poste,...) et les deux hébergements collectifs tels que Le Siou et Le Sciotot ainsi que les Moulins du Cotentin et de Marie Ravenel.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les équipements sportifs d'intérêt communautaire sont :

- les espaces aquatiques, piscines et bassin d'apprentissage situés dans des communes

dont la densité de population est inférieure à 1 000 habitants au km² ;

- la coordination et la mise en réseau des bases nautiques à l'échelle du Cotentin ;
 - l'aménagement, la gestion et l'accompagnement des golfs du Cotentin ;
 - les équipements structurants du Cotentin pour la filière équine, à savoir le centre équestre des Pieux et son stade hippique, le stade hippique de La Hague et l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin.
- Les équipements culturels d'intérêt communautaire sont :
- le Hangar à dirigeables d'Écausseville ;
 - le cinéma Richelieu de Réville ;
 - la Cité de la Mer ;
 - l'observatoire Ludiver.

LA JEUNESSE ET LA PETITE ENFANCE (MULTI-ACCUEILS ET LES RAM)

Le territoire de la Communauté d'agglomération comprend près de 6 000 enfants* de moins de trois ans. L'offre d'accueil de ces jeunes enfants pour les parents ayant une activité s'organise autour :

- d'un accueil collectif avec 19 Etablissements d'accueil des jeunes enfants dont une crèche collective, une crèche d'entreprise, 14 multi-accueils et 3 haltes garderies ;
- d'un accueil individuel avec 1 665 assistants maternels en activités dont 45 sont regroupés dans 2 crèches familiales et 49 dans un réseau de 16 Maisons d'Assistantes Maternelles.

Les autres assistants travaillent à leur domicile ;

- d'un accueil à domicile par un employé.

La capacité d'accueil au sein du territoire communautaire s'établit à :

- 3 875 places à la journée et 1 525 places en périscolaire auprès des assistantes maternelles ;
- 416 places en accueil régulier et 74 places en halte-garderie en accueil collectif.

Il est à noter que 878 enfants de moins de 5 ans bénéficient d'une aide d'accueil à domicile.

L'offre présente au sein de la Communauté d'agglomération répond à la demande tant en équipements qu'en niveau de diversification de l'offre. Néanmoins, ce constat général peut masquer des besoins non satisfaits sur une partie du territoire.

Au sein du Cotentin, la collectivité assurait en 2017 la gestion de 8 Relais Assistant(e)s Maternel(le)s sur son territoire, les communes de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague assurant la gestion en interne de leur RAM.

Le RAM est un service destiné aux jeunes enfants et à leurs parents ainsi qu'aux assistant(e)s maternel(le)s. Il assure les quatre missions suivantes :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment, tissent des liens sociaux ;
- Organiser un lieu d'information et d'accès aux droits pour les parents, les assistantes maternelles ;



- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel ;
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Afin de répondre à ces missions, le territoire dispose de 10 animatrices qui interviennent auprès de 1 000 assistant(e)s maternel(le)s en activité. Elles assurent un ensemble de permanences pour accueillir parents et assistant(e)s maternel(le)s. Elles organisent également des activités d'éveil pour les jeunes enfants ainsi qu'un ensemble d'animation s'inscrivant dans les actions en faveur de la parentalité et de la professionnalisation des assistantes maternelles.

* Chiffres issus de l'observatoire départemental de la petite enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité au 31-12-2016



Maison de Services Au Public (MSAP) à Valognes.

La Communauté d'agglomération assure également le suivi de 6 établissements d'accueil des jeunes enfants, à savoir :

- 3 équipements sur le Pôle de Proximité des Pieux pour un total de 54 places (119 enfants accueillis en 2017) ;
- 2 équipements au Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin, pour un total de 57 places ;
- 1 équipement au Pôle de Proximité de Douve et Divette, pour 24 places et 76 enfants accueillis.

La Communauté d'agglomération est également impliquée dans les politiques enfance et jeunesse même si cela touche une moins grande partie de son territoire. Ainsi, la collectivité assure également la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) sur les Pôles de Proximité des Pieux, de Montebourg, de Saint-Pierre-Église, du Val de Saire et de la Vallée de l'Ouve. Ces territoires ont également développé, comme le territoire des Pieux, des animations estivales en faveur de la jeunesse. Pour les autres territoires de la Communauté d'agglomération, les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse ont été menées par les communes ayant développé une politique dans ce domaine.

Il est à noter que l'agglomération a également géré, sur une partie de son territoire, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Si la collectivité n'a pas une compétence globale dans les actions en faveur de la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, il a été souhaité, notamment par les partenaires financiers de ces

actions, qu'elle puisse se positionner sur une coordination des politiques dans ce domaine à l'échelle du Cotentin. Une première étape répondant à cet objectif a été engagée en 2017 et cette démarche devrait se poursuivre.

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

La Charte constitutive de la Communauté d'agglomération a rappelé le souhait des élus de s'organiser dans une unité de fonctionnement respectueuse des territoires historiques afin de placer la proximité avec l'usager et le citoyen au cœur de son organisation. Ainsi, si les services repris au 1^{er} janvier 2017 par la Communauté d'agglomération étaient nombreux et variés, le choix d'organisation retenu a permis, conformément aux objectifs de la charte consultative, d'assurer la continuité du service public et d'apporter une réponse de proximité aux usagers et citoyens.

En raison de leur nombre, il est proposé au sein de ce rapport de ne pas procéder à une liste exhaustive de ces services de proximité organisés par territoire mais de mettre en avant certains à titre d'exemple.

Dans le domaine d'accueil des usagers, la Communauté d'agglomération a organisé l'accueil auprès des anciens territoires à partir des sièges des anciennes intercommunalités

ETABLISSEMENT SCOLAIRE	TAP - 3H00 / SEMAINE		PERISCOLAIRES - MATIN ET SOIR	
	HEURES	NOMBRES	HEURES	NOMBRES D'ENFANTS ACCUEILLIS
Site de Barneville Carteret	7 889	123	4 903,50	84
Site de Denneville	5 358	76	4 512,50	49
Site de les Moitiers d'Allonne	8 354	111	3 225,50	79
Site de Portbail	4 917	98	3 275,50	59
Site de Saint Maurice en Cotentin	8 558	112	3 744,50	62
TOTAL	35 076	520	19 661	333

ou en s'appuyant sur les services des communes nouvelles, tout en maintenant la diversité des services proposés. A titre d'exemple, on note les fréquentations suivantes :

- Maison des Services Au Public (MSAP) de Valognes : 1 373 personnes ont été accueillis dont 50 % originaires du territoire du Cœur du Cotentin et l'autre moitié essentiellement des territoires voisins avec 80 % des demandes traitées, dont 50 % par l'intermédiaire du visio-relais ;
- Relais service public de Barneville-Carteret : 322 demandes enregistrées et 115 appels traités pour les services concernés de Douve et Divette ;
- Agence Postale Intercommunale : 18 021 usagers accueillis avec une moyenne de 60 usagers par jour.

Dans le domaine scolaire, la Communauté d'agglomération gère les établissements scolaires maternels et primaires sur les territoires des Pieux, de la région de Montebourg et de la Vallée de l'Ouve.

Pour les Pieux, on constate que :

- 1 437 élèves ont été scolarisés dans 10 établissements et 60 classes ;
- 3 293 élèves ont pu participer aux activités Voile, Rugby, Equitation, Tennis, Natation ou interventions musicales proposées en lien avec les associations locales et l'école de musique (1 élève peut bénéficier de plusieurs activités) ;
- 1 029 élèves ont été inscrits aux transports scolaires ;
- 143 722 repas ont été servis dans les 10 restaurants scolaires.

Pour Montebourg, 485 élèves ont été accueillis dans les trois établissements scolaires et les 20 classes du territoire.

La Communauté d'agglomération a également géré les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur les Pôles de la Côte des Isles, Région de Montebourg, de Saint-Pierre-Église, du Val de Saire et de la Vallée de l'Ouve ainsi que les garderies périscolaires. Ainsi, à titre d'exemple, sur la Côte des Isles, 520 enfants ont été

accueillis aux activités des TAP et 333 enfants dans les garderies périscolaires.

Dans le domaine culturel, la Communauté d'agglomération gère :

- l'École de musique des Pieux, où elle soutient de nombreux événements musicaux ;
- le réseau de lecture publique du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin, regroupant 8 bibliothèques du territoire ;
- le cinéma Le Richelieu à Réville, disposant de 2 salles, 120 à 140 films sont projetés annuellement avec une moyenne de 20 000 spectateurs par an.

Dans le domaine sportif, la collectivité a hérité de nombreux équipements à destination des scolaires ou des associations locales.

Une politique de soutien de ces associations est menée notamment sur le territoire des Pieux. A titre d'exemple, la communauté d'agglomération exploite la piscine des Pieux. En 2017, 49 674 entrées ont été comptabilisées dont 17 215 entrées scolaires.

Si l'année 2017 a été consacrée à la continuité des pratiques antérieures, l'obligation d'harmonisation des compétences engagées sur 2018-2019 va conduire à une évolution des pratiques avec :

- le maintien de services à l'échelon communautaire avec leur extension à l'ensemble du Cotentin ;
- la restitution aux communes de compétences avec une reprise de la gestion à l'échelle communale ;
- la restitution de compétences aux communes, tout en proposant une gestion collégiale à l'échelle des anciens territoires communautaires, portée en partenariat entre les communes concernées et la Communauté d'agglomération.



Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement..... 70

85

STRUCTURES CIVILES
représentées

170

PARTICIPANTS
AU CONSEIL

3

COLLÈGES D'ACTEURS



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

L'Article 88 de la Loi NOTRe impose la mise en place d'un Conseil de Développement pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Cette obligation, s'impose donc à la Communauté d'agglomération du Cotentin, qui a délibéré le 21 septembre 2017 sur la mise en place du Conseil de Développement. Ce Conseil a, notamment, un rôle consultatif sur l'élaboration de documents prospectifs et de planification et sur les politiques de promotion du Développement Durable.

Ainsi, l'instance intervient sur saisine du Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin sur les sujets précités. Néanmoins, le Conseil de Développement peut s'autosaisir de toutes questions liées au périmètre d'action de l'agglomération.

La désignation des membres du Conseil s'est faite à travers un appel à candidature ciblé sur une liste d'acteurs pré-identifiés, qui pourra toutefois être élargi à l'avenir.

La liste de membres est organisée autour d'une répartition en 3 collèges par type d'acteurs :

- Collège 1 : acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels regroupant les entreprises, consulaires, acteurs de l'emploi, du tourisme, syndicats...
- Collège 2 : organismes publics et assimilés

intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, formation, recherche, habitat, environnement, transport/mobilité, santé, social...

- Collège 3 : vie locale et associative autour de la solidarité, famille, association d'usagers, éducation, culture, agriculture....

Cette liste rassemble 85 structures représentées par un titulaire et un suppléant, soit potentiellement 170 personnes pouvant siéger au Conseil de Développement.

Pour faire suite à la délibération de la Communauté d'agglomération du Cotentin, la séance d'installation du Conseil de Développement s'est tenue le 14 décembre 2017 à la Cité de la Mer.

Cette réunion a été l'occasion de présenter les services et les compétences de la Communauté d'agglomération, les modalités d'organisation du Conseil et les travaux qui pourraient être menés en 2018. Un appel à candidature a également été lancé pour la présidence du Conseil.

Concernant les premiers travaux, l'agglomération a sollicité l'avis du Conseil de Développement sur la feuille de route stratégique 2017-2020. En 2018, il sera également demandé aux membres leurs avis sur les différents documents de planification qui sont en cours d'élaboration : révision du SCOT, Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements du Cotentin (PDC), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

LE COTENTIN VOUS ACCUEILLE SUR TOUT LE TERRITOIRE



COMMUNE NOUVELLE CHERBOURG-EN-COTENTIN

10, Place Napoléon - B.P. 808
Cherbourg-Octeville
50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél. : 02.33.08.26.00

COMMUNE NOUVELLE LA HAGUE

8, rue des Tohagues - B.P. 217
50442 BEAUMONT-HAGUE
Tél. : 02.33.01.53.33

PÔLE DE PROXIMITÉ DU CŒUR DU COTENTIN

Maison des Services Publics
22, rue de Poterie - BP17
50700 VALOGNES
Tél. : 02.33.40.08.60

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA CÔTE DES ISLES

15, rue de Becqueret
Z.A. du Pré-Bécouffret - B.P. 137
50270 BARNEVILLE-CARTERET
Tél. : 02.33.95.96.70

PÔLE DE PROXIMITÉ DE DOUVE ET DIVETTE

Z.A. Le Pont
50690 MARTINVEST
Tél. : 02.33.52.33.08

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA SAIRE

11, Le Clos Girard
50110 DIGOSVILLE
Tél. : 02.33.20.49.94

PÔLE DE PROXIMITÉ LES PIEUX

31, route de Flamanville
50340 LES PIEUX
Tél. : 02.33.87.68.00

PÔLE DE PROXIMITÉ DE MONTEBOURG

16, rue du Général Leclerc
50310 MONTEBOURG
Tél. : 02.33.95.41.50

PÔLE DE PROXIMITÉ DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

9, rue de la Boularderie
50330 SAINT-PIERRE-ÉGLISE
Tél. : 02.33.23.19.55

PÔLE DE PROXIMITÉ DU VAL DE SAIRE

15, rue du Stade
50630 QUETTEHOU
Tél. : 02.33.23.12.80

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA VALLÉE DE L'OUVE

19, avenue Division Leclerc - B.P. 200
50390 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
Tél. : 02.33.41.73.56



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION